

Ville d'Artigues-près-Bordeaux

Conseil Municipal du 13 Juin 2015

- Procès-verbal -

L'an deux mille quinze, le treize du mois de juin à 8 heures 30, le Conseil Municipal d'Artigues-près-Bordeaux, convoqué le 5 juin 2015 par Madame Anne-Lise JACQUET, Maire, s'est réuni au Château Lestrille.

Présents :

Mme JACQUET, Maire,
Mme HOSTENS, M. CHOLLET, M. TEYSSIER, Mme CHAMBOISSIER, Mme COIRIER,
M. GRAND, M. DAUVILLIER, adjoints,
M. JOBERT, M. LAMBAUDIE, Mme GONZALEZ-CAZADE, Mme LAGORCE, M. LOMBARD,
M. VAUBAN, Mme CAZENAVE, Mme POUCHOULOU, Mme BOUTARICQ, Mme DIDION
(jusqu'à 9h30), Mme GARBE-LAMBROT (jusqu'à 9h30), M. DOUBA, Mme CASANAVE,
M. BAUR, M. LESBATS, M. BELET, Mme WINTER, M. LUREAUD, M. BRUN, conseillers
municipaux.

Absents avec pouvoir :

Mme GARBE-LAMBROT a donné pouvoir à M. CHOLLET (à partir de 9h30 – Délibération
2015/45)
Mme DIDION a donné pouvoir à M. TEYSSIER (à partir de 9h30 – Délibération 2015/45)
M. LECLERC a donné pouvoir à Mme GONZALEZ-CAZADE
M. LE QUERÉ a donné pouvoir à M. LESBATS

Secrétaire de séance : M. Geoffrey BAUR

I - Approbation du compte-rendu du 11 mars 2015 :

Madame le Maire :

« Bonjour tout le monde. Bonjour aux Artiguais présents ce matin, et bonjour aux élus du Conseil Municipal. Nous sommes le 13 juin et le Conseil Municipal est ouvert. Nous allons commencer par l'ordre du jour qui est l'approbation du procès-verbal du 11 mars dernier. Qui a des observations ? »

M. BRUN :

« On vous demande une minute, s'il vous plaît, Madame »

M. LESBATS :

« Tout d'abord, je voudrais revenir sur les délibérations qui avaient été modifiées en séance. Il s'agissait, vous vous souvenez, des séjours, et puis d'une délibération qui était, il faut que je retrouve ça, la Commission extra-municipale pour la restauration scolaire. J'ai été très heureux, je vous le dis, deux jours après de recevoir les textes modifiés de ces délibérations. Alors, juste un petit bémol, deux délibérations ont bien été modifiées dans le sens où nous l'avons demandé. Il s'agit des séjours avec les

deux places qui ont été réservées pour le CCAS, pour les familles par le biais du CCAS, pour être plus précis. Par contre, je voudrais qu'on revienne un petit peu sur la délibération de la Commission extra-municipale parce qu'elle ne correspond pas à ce qui a été demandé et qui est d'ailleurs dans le PV. Par exemple, le Conseil Municipal des enfants n'est pas présent dans la Commission, comme vous aviez eu l'air d'accepter en tout cas ».

Madame le Maire :

« Mais les enfants y participent puisqu'ils étaient présents ».

M. LESBATS :

« Mais pourquoi ne sont-ils pas dans la liste des personnes autorisées à siéger dans cette Commission ? »

Madame le Maire :

« On va faire le complément. Parce qu'à la Commission cantine, ils étaient présents ».

M. LESBATS :

« Ce n'est pas grand-chose, c'est un petit détail. En tout cas, je vous remercie d'avoir, cette fois-ci, accepté de modifier ces délibérations puisque nous les avons votées modifiées ici et d'en avoir eu la confirmation deux jours après ».

Madame le Maire :

« Qui est d'avis d'approuver ? ».

Mme GONZALEZ-CAZADE :

« Je voulais juste dire que j'apprends que vous avez reçu une délibération modifiée. Ça serait bien que nous aussi... On est peut-être des sous-oppositions, mais ce serait bien qu'on les reçoive aussi ».

Madame le Maire :

« Bien. Il faudra noter que pour la sous-opposition aussi, il faudra transférer les documents. Alors, d'autres questions ? »

Vincent BRUN :

« Oui, une remarque, si vous voulez, concernant le concours des balcons et des jardins fleuris. Alors, nous avons voté que j'étais à la Commission des jardins et des balcons fleuris, ce que nous ne retrouvons pas dans le PV. Et j'ai appris que le 2 juin, il y avait eu la visite du jury et donc je n'étais pas invité. Comment est-ce possible ? »

Thomas TEYSSIER :

« Monsieur BRUN, je crois que vous avez une fâcheuse tendance à déformer la réalité. Donc, après, l'adapter à ce que vous souhaitez ne veut pas dire que c'est vrai. Nous avons proposé à Monsieur BELET de faire acte de candidature. Monsieur BELET n'a pas fait acte de candidature ».

Madame le Maire :

« Non, c'est Monsieur BRUN qui a proposé, nous on n'a pas proposé... ».

M. TEYSSIER :

« Enfin Monsieur BRUN pardon, Monsieur BRUN pardon, excusez-moi, mais désolé. Je vais reprendre exactement ce qui s'est dit, ce qui sera encore plus simple. Non, on va le lire ensemble, comme ça c'est beaucoup plus simple. Vous patientez quelques secondes ? Merci ».

Madame le Maire :

« Excusez-moi. On ne va pas passer notre matinée sur le compte rendu ».

Vincent BRUN :

« Il y a eu un vote avec un choix de l'opposition. Vous avez dit « Monsieur BRUN sera bien dans cette Commission », nous l'avons voté. Et ensuite, vous ne... ».

Thomas TEYSSIER :

« Monsieur BRUN, d'accord. Donc, je reprends ma question que vous n'avez pas bien comprise. « Est-ce que des élus d'opposition en feront partie, par exemple, nous savons que Monsieur BELET est un élu vert, peut-être que ça lui fera plaisir de faire partie de cette Commission ». Madame le Maire : « Que Monsieur BELET fasse acte de candidature ». Monsieur BRUN : « Non, ce n'est pas ce que je voulais dire. C'est juste que vous n'ouvrez jamais rien à l'opposition, c'est tout ». Voilà ».

Madame le Maire :

« Donc, il n'y a pas eu de candidature ».

Vincent BRUN

« Donc, ensuite, puisque vous ne savez pas bien lire, Madame le Maire : « Qui est d'avis d'approuver, s'il vous plaît ? », sauf qu'entre les deux phrases il y a la proposition que je fasse partie de cette Commission. Vous l'avez votée, vous avez levé votre petite main et tout le monde a voté pour que je sois dans cette Commission. Et donc, j'ai appris que, le 2 juin, cette Commission avait eu lieu sans avoir été invité. Donc, vous tronquez les PV ».

Thomas TEYSSIER :

« Est-ce que vous avez fait acte de candidature ? ».

Vincent BRUN :

« Oui, Monsieur. Puisque visiblement vous avez les bandes, je vais vous demander de me fournir les bandes avec ce passage-là ».

Madame le Maire :

« Les bandes sont techniques et ne servent qu'à la technique ».

M. LUREAUD :

« Encore une demande, s'il vous plaît ».

Madame le Maire :

« Allez-y, Monsieur LUREAUD ».

M. LUREAUD :

« Page 2 du compte-rendu. Monsieur TEYSSIER qui sait bien lire, on va reprendre exactement votre texte, je ne veux pas me tromper. « En tant que membre du Conseil

Municipal... », c'est Monsieur TEYSSIER qui s'exprime et il s'adresse à moi, évidemment, « Pourquoi vous n'aviez pas fait passer la Commission de sécurité ? », on évoquait le problème de jauge de cette salle, elle est limitée à 95 personnes, avec la Police municipale à l'entrée. Alors, Monsieur TEYSSIER, puisque vous êtes très fort et que vous savez tout sur la Commission de sécurité, puis-je vous poser la question : « En quelle catégorie, comment est classée cette salle, s'il vous plaît ? »

Madame le Maire :

« Quelle est la question ? »

M. LUREAUD :

« La question est très simple : « Comment est classée cette salle ? »

Madame le Maire :

« Cette salle est classée en établissement recevant du public ».

M. LUREAUD :

« Ce n'est pas un classement ça, Madame le Maire ».

Madame le Maire :

« C'est en troisième catégorie ».

M. LUREAUD :

« Cette salle relève de la cinquième catégorie, les établissements de type L, recevant du public, d'une capacité inférieure à 95 personnes ».

Madame le Maire :

« C'est de la troisième catégorie ».

M. LUREAUD :

« Quelle est la périodicité de contrôle de visite de la Commission de sécurité de cette salle ? »

Madame le Maire :

« Alors, puisque vous en parlez, on va en parler. Alors, la salle omnisport, catégorie 2, Nelson Paillou, la dernière commission de sécurité 30 novembre 2007. Depuis 2007, il n'y a pas eu une seule commission de sécurité.

Bétailhe, catégorie 4, puisque vous voulez savoir les catégories, la dernière commission de sécurité, le 5 janvier 2005. Normalement, la périodicité pour Bétailhe c'est de 5 ans et de 3 ans pour la salle omnisport.

Je dois vous dire aussi que le PIJ a été ouvert avec une Commission de sécurité négative. Négative. Donc, nous avons mis dans le budget supplémentaire des travaux pour la mise aux normes de sécurité de ces salles, et notamment du Château Bétailhe qu'on ne peut pas utiliser parce qu'il n'y a pas eu de commission sécurité ».

M. LUREAUD :

« Excusez-moi. Mais par contre, je n'ai toujours pas entendu la réponse à ma question. Ma question est très simple, très claire, j'aimerais une réponse à cette question et pas du baratin pour envelopper tout ça comme d'habitude.

Propos hors-micro.

M. TEYSSIER :

« Ouvrir une salle pour les jeunes sans Commission de sécurité c'est du baratin ou c'est de votre responsabilité ? Non mais attendez, vous plaisantez, Monsieur LUREAUD. Monsieur LUREAUD, vous vous vantez d'être dans le bâtiment, vous ouvrez des salles qui sont destinées aux jeunes sans que la Commission de sécurité ne donne son aval. Et là, vous nous donnez la leçon. Non mais, attendez, à un moment, revenez sur terre quand même ».

Madame le Maire :

« Bon, allez. Nous passons au vote ».

M. LUREAUD :

« Non, Madame le Maire, je n'ai pas terminé. Non, Madame le Maire ».

Madame le Maire :

« Nous passons au vote. Qui est d'avis d'approuver ce compte-rendu ? »

M. LUREAUD :

« Non, on n'approuve pas le compte-rendu. Non, il n'y a pas de vote. Les questions ne sont pas terminées ».

Madame le Maire :

« 15 pour. Abstention ? Qui vote contre ? »

M. LUREAUD :

« Le débat n'est pas terminé ».

Madame le Maire :

« C'est moi qui dirige les débats, ce n'est pas vous. Maintenant, ça suffit ».

M. LUREAUD :

« Non, les allégations de Monsieur TEYSSIER ne sont pas acceptables. Le débat n'est pas terminé ».

Madame le Maire :

« Il y a 15 pour et 14 qui ne se prononcent pas. Nous passons à la délibération suivante ».

M. LUREAUD :

« Les allégations de Monsieur TEYSSIER ne sont pas acceptables. Cessez de sourire bêtement, Monsieur TEYSSIER, en permanence, c'est insupportable »

Propos hors-micro.

M. TEYSSIER :

« Vous avez raison, je ne devrais pas sourire parce que quand on ouvre des bâtiments aux jeunes sans que la commission de sécurité ne donne son aval... ».

M. LUREAUD :

« Répondez à la question qui vous est posée, on verra, ça fera du bien ».

M. TEYSSIER :

« Je suis désolé, je ne sais même plus quelle était votre question tellement elle était intéressante ».

II - Nomination du secrétaire de séance

Monsieur Geoffrey BAUR.

Propos hors-micro.

III - Délibérations

N° 2015 / 42 - Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2014

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement, et des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
VU les articles L. 2121-31 et L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014.

Mme HOSTENS :

« Alors, en fait, c'est le document comptable qui est établi par le trésorier payeur et qui retrace toutes les opérations comptables qui ont été effectuées au cours de l'exercice 2014. Et ce document doit être approuvé obligatoirement avant le compte administratif ».

Madame le Maire :

« Je dois remercier, je pense que nous remercions tous le payeur pour le travail qu'il a fait, qu'il fait d'ailleurs concernant la tenue et la gestion des comptes de la Commune. Voilà, ça a été un vrai partenariat au moment où nous nous sommes installés, il y a un an de ça. Et je dois dire que ses conseils nous sont précieux régulièrement. Donc, un grand merci à Monsieur PATIES et à toute son équipe.

Des remarques ? »

M. LEBATS :

« Oui, Madame. Ce compte de gestion, finalement, il est tout à fait conforme au budget primitif et au budget supplémentaire de l'année dernière, de 2014. Donc, il est conforme à une orientation politique que vous avez donnée, à laquelle nous étions opposés. Nous avons voté contre les deux budgets, primitif et supplémentaire, de l'année dernière. Et donc, nous voterons contre ce compte de gestion ».

Madame le Maire :

« Ce ne sont que des écritures comptables et bien souvent il y a une unité, il y a un quitus et l'unanimité de la majorité, enfin des conseils municipaux, autour de la gestion comptable du payeur. Mais nous lui ferons part de votre opposition. Donc, qui est d'avis d'approuver ? »

M. LESBATS :

« Une petite remarque, s'il vous plaît, à ce que vous venez de dire. Quand vous dites que le trésorier payeur donne quitus ... ».

Madame le Maire :

« Non, c'est nous qui donnons quitus au trésorier payeur par le vote du Conseil Municipal ».

M. LESBATS :

« Oui, là. Ce que je veux dire, c'est qu'en fait le trésorier payeur ne fait que transcrire les opérations qui ont été effectivement effectuées lors de l'exercice 2014 et puis c'est tout ».

Madame le Maire :

« Oui. Il ne fait pas que transcrire, il fait un énorme travail derrière ».

M. LESBATS :

« De toute façon, la loi l'oblige à transcrire ce qui s'est passé. Je ne vois pas ce qu'on vient voter ».

Madame le Maire :

« Donc, 23 pour et 3 contre. Si, 23 pour et 6 contre, pardon ».

M. BRUN :

« Je vote pour, Madame ».

Madame le Maire :

« Ah, vous votez pour. Donc, 24 pour et 5 contre ».

Adopté à 24 voix pour, 5 voix contre.

M. BAUR :

« Je vous remercie, Monsieur BRUN ».

M. BRUN :

« Monsieur BAUR, s'il vous plaît. Vous êtes vraiment gentil, Monsieur BAUR ».

M. TEYSSIER :

L'opposition serait-elle déjà fissurée ? »

Délibération n° 2015 / 43 - Approbation du Compte Administratif 2014

Madame le Maire :

« Pour procéder à ce vote, il faut que nous élisions un Président de séance. Le doyen de cette présidence étant Michel JOUBERT, je vous propose d'élire Michel JOUBERT Président de la séance. Qui est d'avis d'approuver cette proposition ? 23 pour. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qu'est-ce que vous faites, s'il vous plaît ? Alors, 6 abstentions et 23 pour. Michel, à toi de parler ».

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Madame Anne-Lise JACQUET, Maire, après s'être fait présenter le budget unique et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTIONS	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Prévisions budgétaires totales	5 299 132.40 €	7 970 928.13 €	13 270 360.53 €
Mandats émis	2 437 323.36 €	6 752 019.26 €	9 189 342.62 €
Titres émis	2 804 690.60 €	7 690 257.77 €	10 494 948.37 €
Résultat de l'exercice	367 367.24 €	938 238.51 €	1 305 605.75 €
Résultats reportés	1 045 630.35 €	216 694.26 €	1 262 324.61 €
Totaux cumulés	1 412 997.59 €	1 154 932.77 €	2 567 930.36 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Arrête et approuve les résultats définitifs du compte administratif 2014 tels que résumés ci-dessus.

Madame le Maire :

« Des questions ? »

Dominique LESBATS :

« Bien, avec ce compte administratif qui officialise l'exercice de l'année dernière, on ne peut que dénoncer la dérive budgétaire que vous avez enclenchée dès votre arrivée. En 2013, le résultat - c'est le bilan des recettes et des dépenses réelles - était de plus de 2 millions. L'équipe précédente, je n'en faisais pas partie, vous a laissé ce bilan extrêmement positif. Il n'est plus dans ce CA que 1 410 000, déjà 600 000 de moins et, comme on le verra avec le BS tout à l'heure, il tombera cette année à 1 100 000. Donc, ça veut dire qu'on a presque perdu la moitié du résultat de 2013 en fin 2015.

Ensuite, nous avons été occupés à plusieurs reprises lors de délibérations de l'année dernière, en 2014, par l'embauche de nombreux personnels que vous avez faite ».

Madame le Maire :

« Oui, au moins ! ».

Dominique LESBATS :

« C'est la vérité ».

Madame le Maire :

« Oui, on n'a pas arrêté ! ».

Dominique LESBATS :

« Absolument. Vous allez voir, de toute façon... ».

Thierry LUREAUD :

« Est-ce que vous pourriez couper les micros qu'on soit sûr que tout le débat soit sur la bande, s'il vous plaît ? »

Madame le Maire :

« Je précise que c'est Monsieur LESBATS qui parle là et l'intervention de Monsieur LUREAUD ».

Thierry LUREAUD :

« Je vous demande si vous voulez bien couper vos micros que tout ce qui est en train de se dire soit sur la bande ».

Dominique LESBATS :

« Là où je dis qu'il y a un problème, vous allez le voir tout de suite, c'est que quand on observe les charges de personnels dans le CA 2014, on y perçoit une augmentation. Vous voyez, dans le CA 2013, les charges de personnels s'élevaient à 3 031 000. Dans le CA 2014, elles s'élèvent tout de même à 3 382 000. Donc, 350 000 euros de plus de charges de personnels, ça ne se fait pas avec un ou deux emplois. Et nous verrons dans le BS qu'elles ont encore augmenté, elles sont passées à 3 692 000, c'est-à-dire près de 300 000 de plus. Donc, en 2 ans, 650 000 euros de plus de charges de personnels, une augmentation de 22 %. Ce n'est pas rien.

Enfin, troisième argument, les dépenses augmentent bien plus vite que les recettes. On le constate dans le CA 2014, mais on le verra aussi dans le BP et le BS 2015. Je vous donne quelques chiffres. En 2013, avec le CA 2013, c'est le constaté, les recettes réelles étaient de 8 millions environ ; elles sont tombées à 7,7 millions l'année dernière et elles sont remontées cette année à 7 839 000 pour des dépenses réelles qui, elles, par contre passent de 6 millions environ en 2013 à 6,3 millions, donc 300 000 de plus l'année dernière et, vous allez voir, elles montent à 6,7 millions cette année. Donc, cette dérive du bilan des dépenses par rapport aux recettes nous inquiète pas mal. D'ailleurs, c'est corrélé avec l'argument que je citais précédemment, le résultat, bien entendu, est lié à ces évolutions contraires des deux postes. Ceci étant dit, on peut encore rentrer dans les détails, mais bon, ce n'est peut-être pas le moment, nous voterons contre ce CA ».

Madame le Maire :

« D'autres questions ? Alors, est-ce que vous pouvez afficher, s'il vous plaît le graphique suivant qui va répondre à vos questions.

Concernant les charges de personnels parce que nous avons eu le temps quand même, maintenant que nous ne sommes plus dans l'urgence d'étudier les comptes et les années. On n'y voit pas très bien, est-ce que l'on peut, s'il vous plaît, un peu zoomer pour que le public se rende compte aussi ? Alors, les évolutions des charges de personnels :

- en 2010 augmentaient de 14 000 euros,
- en 2011 de 110 000 euros,

- en 2012 de 156 000 euros,
- en 2013 de 333 000 euros.

En 2014, effectivement, il y a 300 000 euros qui correspondent à 165 000 euros c'est l'impact des décisions que vous avez prises avant mars 2014. Je ne vous rappelle pas les 12 emplois que vous avez créés avant mars, notamment.

60 000 euros, ce sont les charges impayées que vous nous avez laissées, notamment le CNAS, les charges sociales, qui n'avaient pas été payées à temps.

M. BRUN :

« Vous nous donnerez tous ces documents, bien sûr, Madame ».

Madame le Maire :

« On vous l'a donné au BP 2014, vous regarderez. On vous a tout donné. Parce que maintenant on va clore le sujet. »

M. BRUN :

« Ah non, vous nous donnez un document, on en discute, Madame ! »

Madame le Maire :

« Laissez-moi parler, s'il vous plaît. Je comprends que ce que je vous présente est désagréable ».

M. BRUN :

« Non, pas du tout. Je vois que vous avez pris des cours de PowerPoint ».

Madame le Maire :

« 130 000 euros imposés par la loi, rythme scolaire, revalorisation salariale. Et 8 000 euros, c'est le choix de la nouvelle municipalité. Sur la totalité, vous pouvez vérifier que, contrairement à ce que vous dites, nous n'avons pas grevé le budget. Nous n'avons simplement fait que régulariser ».

M. LUREAUD :

« Vous arrivez à présenter ça sans sourire ? Il faut faire du théâtre, Madame JACQUET ! Faites du théâtre, je vous promets, vous êtes bien ».

Madame le Maire :

« C'est la réalité. Que ça vous plaise ou pas, c'est la réalité ».

M. CHOLLET :

« Il n'y a rien de risible, Messieurs de l'opposition. Moi, je trouve ça inquiétant, c'est-à-dire que quelque part il y a des choses que vous ne maîtrisez pas et c'est quand même inquiétant. Là, c'est la stricte vérité des éléments, des faits que vous nous avez laissés en amont ».

Madame le Maire :

« Est-ce que vous pouvez nous expliquer 333 000 euros en 2013 d'augmentation des charges par rapport à 2015, à quoi elle correspond ? Est-ce que vous pouvez nous l'expliquer parce qu'il y a quand même des anciens adjoints qui étaient là, il y a des

anciens conseillers municipaux qui étaient là, peut-être pouvez-vous nous l'expliquer ? Pouvez-vous nous expliquer pourquoi nous avons eu le CNAS à payer ? Pourquoi nous avons eu les charges ? Je vous rappelle que le Gouvernement a quand même imposé la revalorisation du point d'indice, il faut aussi qu'on règle 2013-2014, je ne vous ressortirai pas le vote du budget de décembre dernier ».

M. BRUN :

« Donc, si je comprends bien, vous avez fait une seule embauche pour quelqu'un qui serait payé 8 000 euros à l'année ? ».

Madame le Maire :

« Ce que vous n'avez pas compris, c'est qu'il y a eu des départs. Ces départs ont été remplacés poste pour poste. Donc, ça n'a pas grevé, comme vous le dites et comme vous l'avez écrit, injustement d'ailleurs, le budget. La preuve, c'est plutôt vous qui l'avez grevé sur deux exercices ».

M. BUN :

« Donc, l'augmentation dont parlait Monsieur LESBATS tout à l'heure, de 600 000 euros n'existe pas ? C'est la faute à l'État socialiste ? ».

Madame le Maire :

« Oui, en grande partie, c'est l'augmentation des charges. Il a fallu encore augmenter cette année le point d'indice, etc. On a eu ce débat en décembre. Là, maintenant, on clôture ce débat définitivement. Nous, notre choix de municipalité, ça nous a coûté 8 000 euros. Le reste, c'est vous ».

M. BRUN :

« Vous pouvez nous dire ce que c'est les 8 000 euros juste pour avoir une idée ? À quoi ça correspond ces 8 000 euros ? Vous payez qui ? Vous payez quoi avec 8 000 euros ? »

Madame le Maire :

« C'est une enveloppe budgétaire complémentaire ».

M. BRUN :

« C'est un stagiaire peut-être ? ».

Madame le Maire :

« C'est une enveloppe budgétaire pour pouvoir régler l'ensemble ».

M. BRUN :

« L'ensemble de quoi ? »

M. TEYSSIER :

« Monsieur BRUN, alors, pour ma part, comme je sais lire, c'est de l'évolution. Évolution. Donc, c'est 8 000 euros d'évolution, pas de salaire ».

M. LUREAUD :

« Moi aussi je sais lire. Il est marqué choix, il n'est pas marqué évolution, Monsieur TEYSSIER ».

Madame le Maire :

« Le choix de l'évolution ».

M. BRUN :

« Comme vous ne répondez pas à Monsieur LESBATS, vous ne répondez pas à Monsieur LUREAUD, vous ne me répondez pas, à quoi correspondent ces 8 000 euros ? ».

Madame le Maire :

« Maintenant, concernant les charges de fonctionnement à caractère général... »

M. LUREAUD :

« Non, mais, attendez, ce n'est pas terminé, je suis désolé ».

Madame le Maire :

« Excusez-moi, vous me parlez sur un autre ton, s'il vous plaît. Vous parlez au Maire d'Artigues et vous parlez à un collègue. Alors, s'il vous plaît ».

M. LUREAUD :

« Et vous parlez à un élu au même titre que vous, Madame. Donc, vous arrêtez de m'interdire de m'exprimer ».

Madame le Maire :

« Je suis polie. Je suis correcte ».

M. LUREAUD :

« Moi aussi. J'ai le droit à l'expression comme n'importe quel élu de la ville. Moi aussi j'ai le droit à l'expression ».

Madame le Maire :

« Oui, mais avec un ton correct ».

M. LUREAUD :

« Mais, c'est un ton correct. Je parle correctement. Je vous demande juste de me respecter et d'arrêter d'afficher des choses comme ça ».

Madame le Maire :

« Oui, je comprends que ce soit douloureux pour vous ».

M. LUREAUD :

« Monsieur CHOLLET, je vais juste vous répondre, effectivement, il y a quelque chose qui m'ennuie dans les chiffres, c'est que jusqu'à présent, il se trouve que tout ce que vous avez annoncé sans justifier était faux du simple au double. On en a parlé pour le chômage, on en a parlé pour des tas d'autres choses. Vous vous trompez en permanence. On le reverra tout à l'heure pour des prévisions de budget pour des ouvrages qui sont prévus d'être réalisés. Vous affirmez des choses gratuitement. On vous demande simplement de nous donner les documents. Dans le compte-rendu du Conseil précédent, vous étiez de nouveau retournée par toute votre équipe, l'air totalement étonné que nous n'ayons toujours pas reçu les documents de l'audit. Nous sommes un an après la date à laquelle ils ont été remis, nous n'avons toujours pas

ces documents. Il n'y a pas de réponse ? »

M. TEYSSIER :

« Oui, alors, bon, parce que là vous posez plusieurs questions. Je vais déjà répondre à votre première remarque, Monsieur LUREAUD, donc, vous affirmez que nous mentons. Pourtant, Monsieur BELET, sur le précédent conseil, avait reconnu - alors, du bout des lèvres - qu'effectivement il y avait des agents dont les salaires étaient cachés au CCAS. Si, si, vous l'aviez reconnu. Mais ça avait été long, c'était un peu comme un accouchement. Il avait fallu un peu de temps pour que vous le reconnaissiez. Dix agents cachés au CCAS, ça par contre vous ne vous en êtes pas vanté. Donc, la population a le droit de savoir que des agents étaient payés par le CCAS, ce qu'on appelle des agents cachés, tout simplement ».

Madame le Maire :

« Et qui travaillaient pour la commune, pas pour le CCAS. Bon... ».

M. LUREAUD :

« La réponse à ma question, comme d'habitude Monsieur TEYSSIER, vous répondez à tout sauf à ma question. La réponse à ma question ? ».

Madame le Maire :

« Concernant l'évolution des charges à caractère général. Nous avons pris 2013-2014 ».

M. LUREAUD :

« On n'a pas de réponse aux questions qu'on pose ? ».

Madame le Maire :

« Sur 2013, il y a une évolution par rapport aux années précédentes de 170 000 euros et pour 2014 une évolution de 17 000 ».

M. LUERAUD :

« Pourrais-je avoir une réponse à la question que je vous ai posée ? Je voudrais avoir une réponse à la question que je vous ai posée ».

Madame le Maire :

« Vous pouvez voir, quand même, qu'en ce qui nous concerne, nous avons plutôt stabilisé les dépenses à caractère général tandis que vous, en 2013, vous les avez fait exploser. Actuellement, le budget, nous l'avons stabilisé. C'est la réalité ».

M. LUREAUD :

« Non, ça c'est un graphique que vous voulez bien afficher, sans rien derrière, comme d'habitude ».

Madame le Maire :

« Et je vous conseillerai, si vous le souhaitez, vous pouvez voir le détail, prendre rendez-vous avec votre adjointe aux finances qui vous expliquera tout ça. C'est la réalité ».

M. LUREAUD :

« Non, je ne prends rendez-vous avec personne. Vous nous transmettez les documents sur lesquels vous vous appuyez pour affirmer des choses qui sont fausses ».

Madame le Maire :

« En 2013, vous avez augmenté les charges à caractère général de 170 000 euros, en 2014 de 17 000 euros. Nous avons stabilisé les dépenses et nous avons fait des économies ».

M. BRUN :

« Et au niveau des recettes, vous pouvez nous mettre le même graphique, Madame ? »

Mme HOSTENS :

« Malgré quand même le contexte économique difficile et la baisse des dotations et des subventions de l'État ».

Madame le Maire :

« Il ne faut pas oublier que nous aurons une baisse des dotations de l'État qui, en 2017, s'élèvera à 500 000 ».

M. LUREAUD :

« À combien s'élève-t-elle en 2015 ? »

Madame le Maire :

« 160 000 euros ».

M. LUREAUD :

« Dotations de l'État en 2014, dotations subventions 87 956 ».

M. LUREAUD :

« La baisse des dotations de 2014 est de 87 956 euros ».

Madame le Maire :

« Plus l'augmentation qui a doublé du PFIC, plus l'augmentation d'autres impôts qui ne sont pas dans cette dotation. Vous parlez de la dotation globale de fonctionnement, la DGF. Vous parlez de la DGF. Excusez-moi, il n'y a pas d'erreur. Nous avons une augmentation du PFIC qui est un impôt qui a doublé cette année aussi, c'est une mesure gouvernementale, plus la TVA qui a augmenté, plus le reste qui augmente en permanence. Nous savons très bien actuellement que les collectivités souffrent énormément des décisions du gouvernement. Ce n'est pas moi qui le dis. Monsieur LAIGNEL qui était à l'Association des Maires de la Gironde au Salon des élus locaux l'a dénoncé, comme l'ensemble des élus, quels que soient leur bord politique et leur parti politique, dénoncent les mesures drastiques et inquiétantes des baisses des dotations d'État.

Maintenant, nous allons passer au vote et je me retire ».

Mme GONZALEZ-CAZADE :

« Juste un mot. Dans la baisse des recettes, la plus grosse baisse c'est la taxe sur les enseignes. Qu'est-ce qui s'est passé là-dessus ? »

Madame le Maire :

« Ce qui s'est passé là-dessus, c'est que déjà l'équipe précédente a oublié une année de facturation que nous sommes en train de régulariser, ce qui complexifie les choses ».

M. BRUN :

« Vraiment, elle n'était pas bonne. L'équipe d'avant n'était vraiment pas bonne. Vous avez toutes les excuses... ».

Propos hors micro.

Madame le Maire :

« Il y a un cabinet qui a été payé par l'ancienne... »

M. BRUN :

« Deloitte peut-être ? Si c'est Deloitte, on aimerait bien voir le document »

Madame le Maire :

Excusez-moi, j'aimerais expliquer les choses. Est-ce que vous pouvez me laisser parler ?

M. BRUN :

« Non »

Madame le Maire :

« On m'a posé une question, j'aimerais bien répondre à cette question ».

M. LUREAUD :

« Il se trouve que vous ne répondez jamais aux questions. Donc, permettez-moi... ».

Madame le Maire :

« L'ancienne municipalité, en 2013, a sollicité un cabinet qui est passé dans toutes les enseignes, a pris un logiciel, la municipalité a acheté le logiciel, sauf que la loi dit que les entreprises doivent faire d'une manière spontanée, j'allais dire, volontaire leur déclaration. Ce qui fait que quand on a émis les titres, les entreprises n'étaient pas d'accord puisqu'il n'y avait pas eu de contradiction, il n'y a pas eu un constat contradictoire sur les enseignes. Donc, les entreprises sont venues nous trouver en disant « Mais moi, je n'ai pas ça ». Nous avons été obligés d'annuler des titres, d'envoyer la police municipale qui est assermentée, vérifier la légalité et, effectivement, les enseignes, quand elles ont vu ce qu'elles payaient elles ont retiré leurs panneaux publicitaires. Nous sommes en train de rattraper deux années, c'est pour ça qu'effectivement, l'année dernière, nous avons perdu énormément d'argent ».

M. LUREAUD :

« Je voudrais comprendre comment un texte de loi, c'est-à-dire une obligation légale, nécessite l'accord de celui qui a à payer la taxe ? »

Madame le Maire :

« Parce que c'est sur le volontariat ».

M. LUREAUD :

« Il me semble, Madame, que quand moi je paye mes impôts, on ne me demande pas si je suis volontaire. C'est la loi, il faut que je paye mes impôts. Ça c'est une taxe, une taxe est due, nul n'en censé ignorer la loi ».

Madame le Maire :

« Parce que c'est la loi. Parce que la loi demande aux entreprises de déclarer elles-mêmes leurs enseignes. Après, si nous ne sommes pas d'accord, nous envoyons notamment un agent assermenté pour vérifier. C'est la loi ».

M. BRUN :

« Donc, elles auraient déclaré pendant 17 ans, mais pas l'année dernière, et cette année elles auraient redéclaré. C'est vraiment surprenant, Madame ».

Madame le Maire :

« Sur ce, je me retire pour le vote du compte administratif ».

Madame le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

M. BRUN :

« On n'a pas entendu ce que vous avez dit, Madame. Excusez-moi. Pourquoi vous êtes partie ? ».

Mme HOSTENS :

« Parce qu'on va voter le compte administratif ».

M. LUREAUD :

« Ah, mais on n'a pas terminé ».

Mme HOSTENS :

« On passe au vote. Qui est pour l'adoption du compte administratif de l'année 2014 ? »

M. LUREAUD :

« Je voudrais qu'on termine le débat d'abord ».

Mme HOSTENS :

« Qui est contre ? »

M. LUREAUD :

« Je voudrais terminer le débat ».

M. LESBATS :

« Il sont tellement bêtes qu'ils vont passer à la suite ».

M. LUREAUD :

« Non mais, c'est un scandale. Le débat n'est pas clos. Le maire a quitté la salle ».

Mme GARBÉ-LAMBROT :

« Ce serait bien que vous arrétiez d'insulter tout le monde. C'est des insultes. Ce sont des insultes et des jugements de valeur. Ce sont des insultes et vous n'arrêtez pas d'insulter. On reste poli avec vous ».

M. BRUN :

« Calmez-vous, Madame ».

Mme HOSTENS :

« Bon, Michel, combien de pour ? »

M. BRUN :

« Madame HOSTENS, vous pouvez rappeler Madame le Maire qu'on puisse finir le débat, s'il vous plaît ? »

Mme HOSTENS :

« Non, c'est Madame le Maire qui préside. Les résultats, Michel, s'il te plaît. Combien de pour ? 14 pour ».

Michel JOBERT :

« Combien contre ? »

M. BRUN :

« Monsieur JOBERT. Est-ce qu'on peut finir ? »

Mme HOSTENS :

« Non. Qui est contre ? ».

Vincent BRUN :

« Excusez-moi. Depuis tout à l'heure, vous faites exprès d'accélérer les débats parce que vous voulez aller au tennis après. C'était votre choix... ».

Mme HOSTENS :

« Bon, écoutez, Monsieur BRUN ».

M. BRUN :

« C'est votre choix, c'est vous qui le décidez ».

M. TEYSSIER :

« Monsieur BRUN, alors là, franchement. Alors là, par contre, Monsieur BRUN, justement, là je me permets de vous rappeler qu'il y a eu des élections, il n'y a pas longtemps. Vous vous en rappelez ? Alors, je vous rappelle qu'au deuxième tour vous étiez délégué de liste. Le délégué de liste, que vous êtes, et vous êtes élu, Monsieur BRUN, le délégué de liste élu n'a pas signé les PV. Pourquoi ? Il y avait un match de foot ? C'est ça que vous alliez voir ? Vous étiez pressé pour la photo ? Dans ce cas-là, je ne vous permets pas de donner des leçons là-dessus ».

M. BRUN :

« Mais vous racontez vraiment n'importe quoi. Mais c'est du n'importe quoi, Monsieur TEYSSIER ».

Mme HOSTENS :

« Alors, qui est contre ? »

Vincent BRUN :

« Non. S'il vous plaît, Monsieur JOBERT, déjà c'est vous le Président de séance, je ne sais pas pourquoi ce n'est pas vous qui parlez. Ensuite, au dernier Conseil Municipal, vous avez insinué n'importe quoi. Vous recommencez à dire n'importe quoi. C'est votre choix. Ce que je vous dis, c'est que vous faites un Conseil municipal à 8 heures 30 exprès juste avant une inauguration en accélérant les débats. C'est votre choix ».

M. JOBERT :

« Parce que c'est comme ça, c'est la loi, comme vous le dites si bien »

M. BRUN :

« Pas du tout, Monsieur. Quand on est en train de parler, on ne se lève pas ».

M. TEYSSIER :

« Vous non plus, vous ne répondez pas à mon affirmation ».

M. BRUN :

« Ah, mais votre affirmation est fausse, Monsieur. Comme d'habitude, Monsieur ».

M. TEYSSIER :

« Vous avez signé le PV ? ».

M. BRUN :

« Mais oui, Monsieur ».

M. TEYSSIER :

« Vous êtes un menteur, Monsieur BRUN ! ».

M. BRUN :

« Oh, que ce n'est pas beau. Mais que c'est beau tout ça. Vous faites une belle équipe ! »

M. TEYSSIER :

« Et vous, par contre, vous animez bien le populisme ».

M. JOBERT :

« S'il vous plaît, 14 pour, après ? ».

M. LUREAUD :

« Le vote a été lancé par quelqu'un qui n'est pas le Président de séance, donc vous recommencez. Et nous sommes toujours contre, nous voulons la fin du débat ».

Michel JOBERT :

« On relance le vote. Qui est pour ? 14.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention.

M. LUREAUD :

« À quoi sert un Conseil si on ne peut pas s'exprimer ? Voilà. On ne peut entendre que des remarques ».

M. LAMBAUDIE :

« Monsieur le Président, il n'y a pas d'abstention ».

M. JOBERT :

« Si ».

M. LAMBAUDIE :

« Non, il n'y a pas d'abstention ».

M. BRUN :

« Une interruption de séance, Monsieur, s'il vous plaît. Monsieur le Président. Au vu de vos méthodes, nous avons besoin de parler entre nous. Vous pouvez baisser le son du micro, s'il vous plaît ? »

M. JOBERT :

« 14 pour.

M. BRUN :

« Je vous demande, Monsieur JOBERT, une interruption de séance, s'il vous plaît ».

M. JOBERT :

« Non ».

Madame le Maire :

« Michel, quels sont les résultats ? »

Michel JOBERT :

« 14 pour et 14 ne votent pas ».

M. BRUN :

« Madame le Maire, puisque Monsieur JOBERT ne veut pas comprendre les questions, je vous les pose à vous. Nous demandons une interruption de séance, s'il vous plaît ».

Madame le Maire :

« Pourquoi ? »

M. BRUN :

« Parce que vos méthodes ne nous permettent pas de travailler sereinement. Vous étiez décidée d'accélérer tous les débats et nous voulons en discuter ».

Madame le Maire :

« Alors, d'abord, vous permettez que j'annonce le vote. C'est 14 pour et 14 n'ont pas pris part au vote. C'est ça.

Nombre de conseillers présents : 26

Nombre de suffrages exprimés : 14

Adopté à 14 voix pour. 14 conseillers n'ont pas pris part au vote.

Madame le Maire :

Moi, j'ai par contre une déclaration à faire par rapport à ce compte administratif. Je voulais remercier déjà l'Administration, l'Administration qui est en permanence remise en cause au sein de cette instance. Je pense que c'est certainement le seul Conseil municipal de France où l'Administration, par moment de manière injuste, et par moment très violente, a été remise en cause. Moi, je leur tire mon coup de chapeau et je pense que l'ensemble de la majorité aussi, dans la mesure où les conditions de travail n'ont pas toujours été faciles... et intégrer une commune quand il n'y a plus de DGS ni DST ça a quand même été un travail... ils ont fait un travail formidable et on le voit au niveau des actions que nous avons faites, des projets que nous avons su mettre en place à ce jour, en une année. Je remercie aussi la majorité municipale. C'est pourquoi ils se sont engagés... ».

M. BRUN :

« Laquelle majorité, Madame ? La majorité de 14 ou la majorité de 23 ? Vous pouvez nous le dire ».

Madame le Maire :

« Ma majorité à moi ».

M. BRUN :

« Votre majorité à vous, d'accord. C'est combien, Madame ? ».

Madame le Maire :

« Cette majorité-là a su, et c'est pourquoi elle s'est engagée à mes côtés, elle a su ne pas trahir le vote des électeurs Artiguais. Je les remercie beaucoup de tenir et de s'engager. Ils se sont engagés, ils préparent les conseils municipaux... ».

M. LUREAUD :

« Tenir c'est le mot. Il y en a 12 qui sont payés sur 15 qui votent pour vous, Madame le Maire. Tenir ce n'est même pas le mot juste ».

Madame le Maire :

« Je vous trouve vulgaire et je vous demande de vous taire quand je m'exprime, s'il vous plaît ».

M. LUREAUD :

« Madame, vous me coupez la parole. Je ne vois pas pourquoi je ne peux pas en faire autant ».

Madame le Maire :

« Ce que je voulais dire aussi, c'est que vous tenez vos engagements, vous tenez les dossiers, les dossiers avancent, les dossiers progressent. Nous avons des Artiguais qui sont contents que la ville bouge et moi je vous dis merci parce que vous le faites dans le plus grand des plaisirs, dans la joie. Nous avons plaisir à travailler tous ensemble. Merci mille fois pour ce que vous faites et merci mille fois à l'Administration pour le travail excellent et le dévouement auprès des élus que nous sommes.

Maintenant, nous passons à la délibération suivante, qui est l'affectation...

M. BRUN :

« Vous n'avez toujours pas répondu, Madame ».

M. BRUN :

« Nous voulons une interruption de séance, s'il vous plaît, on vous l'a demandée à plusieurs reprises ».

Madame le Maire :

« Allez-y. Quelle heure il est ? 9 heures 14. On dit 9 heures 20 ? Vous avez 6 minutes, Messieurs. »

Suspension de séance

Madame le Maire :

« Bien, nous allons reprendre les débats. Délibération 2015/44 - Affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2014 ».

M. LESBATS :

« Madame, une petite remarque sur l'intervention que vous avez faite avant l'interruption de séance. J'ai cru entendre que vous accusiez l'opposition de remise en cause de l'Administration. Est-ce que vous pourriez nous donner des faits avérés plutôt que, de manière générale, comme ça nous dire que l'Administration est remise en cause ? »

Madame le Maire :

« Je vous renvoie au compte-rendu du Conseil Municipal ».

M. LESBATS :

« Deuxième chose. Les contre arguments que vous avez donnés à ceux que je vous ai envoyés, tout à l'heure, sont des graphiques dont on n'a absolument pas les bases et pour lesquels vous nous dites seulement « Vous vous tournerez vers l'Adjointe en charge des finances qui vous donnera les documents ». Moi, je conteste cette façon de débattre. Cette assemblée est une assemblée délibérante, je dis bien, et pas une caisse d'enregistrement de vos décisions. Donc, j'aimerais bien que l'on débattre et qu'on débattre argument contre argument. Je vous ai donné des chiffres, on va aller les chercher, si vous voulez, dans le CA d'une manière précise, j'aimerais que vous en fassiez autant et que vous ne balanciez pas ces graphiques dont je ne reconnais absolument pas la sincérité ».

Madame le Maire :

« Bien écoutez, on ne sera jamais d'accord de toute façon.

Délibération 2015 / 44 - Affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2014

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	Excédent :	938 238.51 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent :	216 694.26 €
Résultat de clôture à affecter (A1)	Excédent :	1 154 932.77 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent :	367 367.24 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent :	1 045 630.35 €
Résultat comptable cumulé	Excédent :	1 412 997.59 €

Dépenses d'investissement engagées non mandatées :	2 136 935.52 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :	73 500.00 €
Solde des restes à réaliser	2 063 435.52 €

Besoin réel de financement (B) 650 437.93 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat excédentaire (A1)	1 154 932.77 €
En couverture du besoin réel de financement à la section d'investissement (B)	650 437.93 €
En report à la section de fonctionnement	504 494.84 €

Transcription Budgétaire de l'affectation du résultat :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
D002 : Déficit reporté	R002 : Excédent reporté 504 494.84 €	D001 : Solde d'exécution N-1	R001 : Solde d'exécution N-1 1 412 997.59 € R1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 650 437.93 €

Madame le Maire :

« Des questions ? Merci Fabienne.

Qui est d'avis d'approuver cette affectation du résultat, s'il vous plaît ?

Qui s'abstient, s'il vous plaît ? Et qui vote contre ?

Adopté à 23 voix pour et 6 voix contre.

Délibération n° 2015 / 45 - Vote des subventions aux associations

La délibération de vote du budget primitif 2015 en date du 11 mars 2015 définissait les montants des subventions attribuées aux associations locales.

CONSIDÉRANT la réception d'un courrier de la Préfecture, suite au contrôle de légalité, faisant état d'une erreur purement matérielle entachant l'attribution des subventions aux associations, la collectivité n'a pu être en mesure de verser lesdites subventions.

CONSIDÉRANT que cette erreur purement matérielle n'affecte en rien la légalité du vote du budget primitif 2015 ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de prendre une délibération afin que soient votées les subventions au profit des associations ;

CONSIDÉRANT que ces associations poursuivent un but d'intérêt général en œuvrant pour l'accompagnement et mise en valeur d'activités notamment culturelles ou sportives ;

CONSIDÉRANT l'avis de la commission « Finances - Commande publique - Personnel » en date du 8 juin 2015,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- D'autoriser le versement des subventions listées en annexe,
- D'inscrire cette somme sur le compte 6574 du budget de l'exercice en cours.

Mme HOSTENS :

« Voilà, cette délibération intervient suite à l'erreur purement matérielle qui entachait le vote des subventions aux associations ».

M. BRUN :

« Même pendant les débats vous perdez des élus à droite visiblement ».

Madame le Maire :

« Alors, vous n'avez pas entendu ce que j'ai dit tout à l'heure ».

Mme GARBÉ-LAMBROT :

« Hors-micro - Alors, il faudrait écouter au lieu d'insulter, s'il vous plaît. Merci ».

Madame le Maire :

« Tout à l'heure, j'ai annoncé qu'en cours de débat partiraient Karine GARBÉ-LAMBROT et Lucienne DIDION qui doivent me représenter sur une manifestation à Artigues, et qu'elles nous donneraient le pouvoir, l'une à Mathieu CHOLLET, c'est Karine GARBÉ-LAMBROT, et Lucienne DIDION à Thomas TEYSSIER. Je l'ai annoncé en préambule, Cher Monsieur.

Donc, des commentaires par rapport à ce vote de subventions ? »

M. LESBATS :

« Le groupe d'opposition a une déclaration à faire aux Artiguais au travers de cette assemblée ».

Madame le Maire :

« Allez-y ».

M. LESBATS :

« Madame le Maire,

Vous avez adressé un courrier aux présidentes et présidents d'associations concernant le versement des subventions 2015. Dans cette lettre, vous leur avez fait part d'un recours de l'opposition municipale auprès du Préfet dans le seul but, affirmiez-vous, de faire annuler la délibération permettant le paiement des subventions. Vous confondez les causes et les conséquences. C'est bien votre équipe municipale qui a pour habitude de présenter des délibérations qui comportent des erreurs à chaque Conseil municipal. C'est bien votre équipe qui refuse presque tout commentaire et accepte très rarement et depuis peu les demandes de rectification. Lors de la délibération portant sur le vote des subventions aux associations, une erreur de rédaction vous a immédiatement été signalée par nous-mêmes. Notre remarque a été balayée d'un revers de main par vous-même et surtout, je me souviens bien, par Monsieur DAUVILLIER, Adjoint au Maire, qui portait cette délibération. Il eut été très simple de la corriger, il suffisait d'enlever le seul nom de Monsieur DAUVILLIER qui figurait dans la liste des présidents d'associations. C'est ce qu'on appelle une erreur matérielle. Le rejet par le Préfet n'est donc lié qu'à une faute de votre équipe, une de plus ; en aucun cas elle n'est imputable à nous-mêmes, qui l'avons dénoncée. C'est trop facile de déclarer le contraire dans un courrier en catimini, sans laisser la parole à la défense.

Précisons un autre point très important. À deux occasions, vous avez montré, si on veut on peut. Première occasion, concernant les élections sénatoriales de 2014, une autre délibération avait déjà été rejetée par le Préfet. Vous aviez réuni le Conseil Municipal en une semaine pour voter la délibération corrigée. Il y avait urgence. Deuxième occasion, lors de la venue de Monsieur JUPPÉ, le Conseil Municipal a été convoqué en 5 jours. Y avait-il urgence ? Ça, c'est autre chose. Mais vous l'avez fait.

Sur ces deux exemples, on voit bien que le fait de repousser le vote de la délibération de subventions du mois de mars au mois de juin est un choix que vous avez fait, Madame le Maire, un choix que vous étiez libre de faire et qu'il faut assumer plutôt que d'en rejeter la faute sur ceux qui ont défendu le fond plutôt que les apparences.

Enfin, avec ce courrier, Madame JACQUET, vous avez porté une polémique politicienne dans le tissu associatif. Il devait s'en passer. Au contraire, il aurait bien apprécié notre réaction plus efficace, le vote rapide de ces subventions. Il a dû attendre aujourd'hui pour ça ».

Madame le Maire :

« Bien. Je vais répondre concernant les Sénatoriales. Nous avons revoté les Sénatoriales, pour les sénateurs, pardon parce que vous n'aviez pas présenté des suppléants. Ça, c'est une première chose. Vous me laissez parler, s'il vous plaît.

Concernant cette délibération, eh oui, le Préfet reconnaît une erreur matérielle. Vous, vous nous aviez demandé de savoir si Monsieur DAUVILLIER qui votait les subventions, ce n'était pas gênant par rapport au fait qu'il soit Président de la SJA. Je vous ai dit que ça ne me dérangeait pas parce que la loi prouve qu'il n'est pas une personne intéressée, tout comme pendant des années, et je l'ai dans mon viseur, dans mes yeux là, je la vois, la Présidente de la Malle aux Idées, qui était aussi Conseillère municipale, déléguée précédemment, et qui elle aussi votait les subventions et ça ne nous a pas dérangés lorsque nous, nous étions dans l'opposition. Alors, c'est vrai, le nom du Président de la SJA était mentionné sur la délibération, c'est vrai qu'il n'aurait pas dû y être. C'était la première fois que ça arrivait. Va-t-on savoir pourquoi ça a été inscrit comme ça. Mais enfin, ce qui est intéressant dans ce courrier, c'est que ça confirme bien que le Président de la SJA peut voter les délibérations des subventions, qu'il n'est pas une personne intéressée, comme c'est écrit. Pour ça, le Préfet confirme ce que nous savions.

Maintenant, l'objectif, et ça a été dit d'ailleurs dans Sud-Ouest, Monsieur BRUN, c'était de faire invalider le budget et je trouve que prendre en otage les associations pour faire invalider le budget alors que vous-même vous dites que c'est une erreur matérielle, qu'est-ce qu'elles en ont à faire les associations ? »

M. BRUN :

« Je n'ai jamais dit que c'était une erreur matérielle ».

Madame le Maire :

« Que le nom du Président de tel club ou de tel autre club apparaisse sur une délibération pour une erreur matérielle, ça n'entachait absolument pas le montant et le versement des subventions. Maintenant, nous n'avons pas convoqué un seul Conseil Municipal d'urgence, je suis désolée ».

M. BRUN :

« Nous faisons un Conseil Municipal avec 27 délibérations, Madame. La réponse du Préfet date du 13 mars, Madame. Et en trois mois, vous n'avez pas eu le temps de faire un Conseil Municipal ?».

Madame le Maire :

« Et non puisque nous le faisons aujourd'hui ».

M. LUREAUD :

« Une petite remarque concernant la délibération sur les Sénatoriales. Une fois de plus, vous prenez ça à l'envers. Qui est en charge dans cette commune de la légalité des délibérations qui sont transmises au Préfet ? »

Madame le Maire :

« L'Administration ».

M. LUREAUD :

« Voilà. Donc, qui a commis l'erreur ? »

Madame le Maire :

« C'est vous. Attendez, je suis désolée. Vous avez eu tous les documents concernant la liste des électeurs qui voteraient les Sénatoriales, vous n'aviez pas mis de suppléant. Nous avons pris votre liste, nous l'avons votée, nous l'avons envoyée. Après que le Préfet et les contrôles de légalité l'aient retoquée. Mais ne nous dites pas que c'est de notre faute ».

M. BRUN :

« Donc, en un an, ça fait deux fois que le Préfet retoque vos actions ».

Madame le Maire :

« Non, ce sont les vôtres ».

M. BRUN :

« Non, ce sont les vôtres, Madame ».

M. TEYSSIER :

Monsieur LUREAUD, si vous voulez aux prochaines Sénatoriales que nous fassions votre liste, il n'y a pas de problème, nous choisirons les personnes ».

M. LUREAUD :

« Est-ce qu'on pourra voir, s'il vous plaît, une fois depuis le début de la mandature une réflexion intelligente, Monsieur TEYSSIER ? Quelque chose qui fait avancer le débat ».

M. TEYSSIER :

« Je réponds simplement à ce que vous disiez ».

Madame le Maire :

« Nous passons au vote de cette délibération. Pardon, Monsieur BELET ».

M. BELET :

« Je vous invite à relire le dernier considérant de votre projet de délibération. Il me semble qu'il est de nouveau entaché de ce que vous appelez « une erreur matérielle ». Ça peut paraître un détail, mais on a vu que les détails avaient leur importance. La date de la commission qui a examiné cette délibération ne figure pas dans le texte qui

nous est soumis. Donc, je vous invite à la faire corriger immédiatement pour éviter qu'une nouvelle erreur matérielle prive nos associations de leurs subventions ».

Madame le Maire :

« OK, c'est pris en note par l'Administration, merci.

Qui est d'avis d'approuver cette délibération ? ».

M. VAUBAN :

« J'ai encore une question. Est-ce que vous avez le montant de la subvention versée au TCA pour le Beach tennis qui va être inauguré tout à l'heure ? »

Madame le Maire :

« Alors, le TCA va toucher directement par la Fédération Française de Tennis, la subvention suite à la création de ce terrain. Il aura à partir de l'année 2016 sa subvention baissée, le temps d'absorber les subventions à la création du Beach tennis ».

M. VAUBAN :

« Ça ne répond pas à ma question. J'ai demandé combien ».

Madame le Maire :

« Mais, c'est dans la liste. C'est quatre mille et quelques euros, je crois. Vous l'avez dans la liste ».

M. VAUBAN :

« Non, ce n'est pas ça ».

Madame le Maire :

« 4 810 euros. C'est à l'avant-dernière ligne sur la liste de la délibération que tu as, Guillaume. C'est 4 810 euros. Nous n'allons pas leur supprimer l'intégralité de leur subvention. Nous les lisserons au fur et à mesure.

Qui est d'avis d'approuver cette délibération ? À l'unanimité ».

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2015 / 46 - Vote du Budget supplémentaire 2015

Les éléments constituant le Budget supplémentaire 2015 sont exposés à l'Assemblée délibérante.

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont présentées en équilibre.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE l'adoption du Budget supplémentaire 2015.

Pour la section de fonctionnement, au titre de ce présent budget supplémentaire :

<i>Dépenses</i>	<i>603 276,84 euros,</i>
<i>Recettes</i>	<i>98 782,00 euros,</i>
<i>Résultat de fonctionnement reporté.....</i>	<i>504 494,84 euros,</i>
<i>Total de la section de fonctionnement pour les dépenses</i>	<i>603 276,84 euros,</i>
<i>Total pour les recettes</i>	<i>603 276,84 euros.</i>

Concernant la section d'investissement :

<i>Dépenses</i>	<i>801 950,24 euros,</i>
<i>Recettes</i>	<i>1 452 388,17 euros,</i>

Restes à réaliser :

<i>Dépenses</i>	<i>2 136 935,52 euros,</i>
<i>Recettes</i>	<i>73 500,00 euros,</i>

<i>Solde d'exécution de la section d'investissement reporté :</i>	<i>1 412 997,59 euros</i>
<i>Total de la section d'investissement :</i>	<i>2 938 885,76 euros,</i>
<i>Total pour les recettes :</i>	<i>2 938 885,76 euros.</i>

<i>Total du budget :</i>	<i>3 542 162,60 euros</i>
<i>Total pour les recettes :</i>	<i>3 542 162,60 euros.</i>

Donc, le budget est équilibré.

Madame le Maire :

« Des questions ? Des remarques ? »

M. LESBATS :

« Bien. Ce BS 2015 confirme les craintes que je vous ai exprimées tout à l'heure déjà avec le CA : l'envolée des dépenses en section de fonctionnement, et en particulier avec les charges de personnels. Je reviens sur un argument que vous avez donné, tout à l'heure, sur les embauches de début 2014 sous l'ancienne mandature. J'ai entendu Monsieur TEYSSIER évoquer le nombre de 12 embauches. Il y a eu exactement une embauche. La liste des emplois avait été fournie par Monsieur CHOLLET lors d'un précédent Conseil municipal, il s'agissait en tout et pour tout de remplacements de courte durée. Oui, Madame. Il s'agissait d'emplois de remplacements de courte durée et non pas d'emplois pérennes. 12 embauches, je ne vois pas d'abord comment ça pourrait donner les montants que vous avez affichés tout à l'heure puisque je crois que j'en ai vu pour 150 000 euros. Donc, je reviens en même temps sur l'argument que je vous ai donné aussi précédemment. J'aurais préféré avoir des chiffres plutôt que les graphiques que vous avez donnés. J'aimerais bien qu'à l'avenir... ».

Madame le Maire :

« Vous aviez des chiffres. Au Conseil municipal du mois de janvier, avec le vote du budget 2015, vous aviez tous les chiffres ».

M. LESBATS :

« Donc, je reviens à mon sujet, l'envolée des dépenses de fonctionnement et en particulier du chapitre des charges de personnels. On passe, avec le budget supplémentaire que vous voterez, à 3 692 620 euros contre l'an dernier 3 382 429 euros, avec le petit contentieux dont j'ai parlé ; ce qui fait une augmentation quand même de 310 000 euros que vous aurez quand même beaucoup de mal à justifier en disant que c'était l'ancienne municipalité qui a reporté les charges sur le compte 2014.

Ensuite, j'ai plutôt une question à laquelle vous m'avez répondu en commission des finances, mais qui ne me satisfait qu'à moitié parce qu'elle me paraît incomplète. S'agissant de la somme de (à peu près) 92 600 euros dont les mandats auraient été annulés par le Trésorier, sous prétexte - qui est peut-être valable - de non validité de la signature de l'émetteur. Est-ce que vous pourriez nous en donner un petit peu plus pour que nous comprenions quand même ce transfert ? Ces crédits ont été annulés et donc sont reportés dans ce BS.

Et il y avait une deuxième partie de la question. Nous avons entendu aussi que, enfin, j'ai entendu parce que j'étais tout seul, pardon, que les charges sociales afférentes à ces emplois, il s'agit d'emplois, avaient été quand même déjà budgétées au budget 2014. Déjà, je ne comprends pas très bien comment on peut budgéter les charges sociales sans avoir payé ».

Mme HOSTENS :

« Alors, concernant ces 92 000 euros, effectivement il y en a une partie qui concerne des agents qui ont été recrutés par le biais de l'Association Hauts-de-Garonne pour combler les absences. Et ça fera l'objet d'une prochaine délibération tout à l'heure, ces factures-là n'ont pas pu être mandatées parce que la convention signée entre la municipalité et Hauts-de-Garonne était entachée d'illégalités, elle était signée par l'ancien DGS et non pas par le Maire, il n'y a jamais eu de délibération qui a été prise.

Dernièrement, je pense que c'était dans le courant du mois de mars ou avril, le Trésorier a rejeté ces mandats. Les mandats qui figurent... ».

M. BRUN :

« C'est encore l'ancienne municipalité qui ne travaillait pas bien. C'est ça que vous expliquez ? ».

Mme HOSTENS :

« C'est un constat ».

M. BRUN :

« Vraiment, c'est... ».

Mme HOSTENS :

« C'est un constat, Monsieur BRUN ».

M. BRUN :

« C'est ça, c'est un constat. C'est votre constat. Comment on dit à chaque fois, c'est vos choix, c'est votre constat ».

Mme HOSTENS :

« Je suis désolée, c'est le constat du Trésorier payeur ».

M. BRUN :

« Non, Madame. Alors, pendant 18 ans, il ne les rejette pas et cette année, il les rejette. C'est marrant ».

Madame le Maire :

« Non. Disons que nous n'y sommes pour rien si l'ancien DGS a signé une convention qui n'autorisait pas... ».

M. BRUN :

« D'accord. Et en plus, alors, vous avez attaqué quelqu'un du public, maintenant l'ancien DGS. La fois d'avant... ».

Madame le Maire :

« Je n'attaque personne ».

M. BRUN :

« Non. La fois d'avant l'État socialiste, vraiment vous n'avez pas de chance ».

Madame le Maire :

« Si, j'ai beaucoup de chances. J'ai énormément de chances ».

Mme GONZALEZ-CAZADE :

« Mais ça, ça ne concerne que 46 000 euros. C'est ça ? Si j'ai bien suivi, la prochaine délibération c'est 46 000 euros, c'est ça ? Sur les 92, ce n'est pas la totalité ».

Mme HOSTENS :

« Dans les 92 000, on a prévu le recrutement d'une ATSEM supplémentaire pour l'ouverture de la sixième classe à l'école maternelle Bel Air. Nous avons également prévu et rajouté... parce que, concernant les dépenses de fonctionnement ce sont des ajustements, notamment le recrutement d'agents pour la mise sous pli aux élections, le recrutement d'agents pour le recensement et puis les factures de Hauts-de-Garonne Insertion ».

M. LUREAUD :

« Pour revenir à la question précédente, je voudrais quand même la réponse, c'est-à-dire pourquoi le Trésorier payeur a payé pendant des années et que tout à tout... ».

Madame le Maire :

« Non, c'était rejeté. Vous regardez dans la délibération 2013. Nous, on a reçu un mail du Trésorier, que je dois avoir quelque part par-là, nous avons reçu un mail du Trésorier en mars dernier nous disant qu'il rejetait les factures de 2013. Vous prenez la délibération qui suit, vous aurez tout le détail 2014 parce que ce n'était pas légal. Il s'est rendu compte que la convention n'était pas passée en Conseil municipal ni en signature. C'est le Trésorier qui nous alerte, d'accord, donc voilà ».

M. BRUN :

« C'est-à-dire que vous ne vous rendez compte de rien ».

Madame le Maire :

« Le Directeur Général des Services qui signe une convention en 2013, vous m'excuserez si on n'a pas mis le nez dans les dossiers 2013. Si on n'est pas alerté par le Trésorier qui dit « Attention, je viens de me rendre compte, ce n'est pas légal, régularisez », c'est ce que nous faisons. Il faut savoir quand même que Hauts-de-Garonne Insertion aide justement des gens qui sont en difficultés sociales à se réinsérer parce qu'ils ont eu des accidents de vie, parce qu'ils ont perdu leur emploi, parce qu'ils ont chuté et que ces agents, quand ils donnent satisfaction nous les prenons en direct pour les compléments, notamment les agents d'entretien, quand il y a des vacances ou quand il y a des absences pour congé de maladie. Donc, on poursuit aussi le lien avec Hauts-de-Garonne Insertion à travers ce lien social qui est de rendre de la dignité à ceux qui l'ont un peu perdue suite à des accidents de vie. Fabienne, tu continues ? »

M. LUREAUD :

« Non, vous n'avez pas répondu à la présentation qu'a faite Dominique tout à l'heure. Le CA 2014 fait état de dépenses de personnels de 3 382 000, le BP plus BS 2015 3 692 000, vous me pardonnerez l'arrondi ça fait 310 000 euros. Dans votre joli graphique, il y avait marqué 8, là je trouve 310 dans les documents que vous me présentez. Donc, quel est le vrai chiffre ? C'est 8 ou 310 ? »

Madame le Maire :

« Il y a 8 000 euros en 2014 de nos choix. C'est une évolution ».

M. LUREAUD :

« Donc, les 310 000 euros c'est votre choix ? »

Madame le Maire :

« Après, nous on peut vous donner les détails des 306 000 euros, je vais vous dire, c'est le recrutement de l'ATSEM »

M. LUREAUD :

« Je peux faire ATSEM parce qu'à 310 000 euros par an, je veux faire ATSEM tout de suite ! »

Madame le Maire :

« Je tiens à vous préciser aussi, concernant les 12 embauches qui étaient dans le CCAS. Excusez-moi, quand vous dites, Monsieur LESBATS, que ce sont des emplois, je suis désolée, actuellement il y a un jeune qui a été stagiairisé au CCAS, qui va devenir titulaire au CCAS et que l'on rebasculé à l'Administration générale. Et pour qu'il soit rebasculé et qu'il puisse quitter le CCAS où il n'avait pas lieu d'être, vu ses fonctions, on a attendu sa stagiairisation. Donc, du coup, on réintègre son salaire. Le détail que vous me donnez... ».

M. LUREAUD :

« Ce n'est pas ma question, Madame. 310 000 euros d'augmentation entre le CA 2014 et le BP plus BS 2015. J'ai bien compris que ça, ça ne pouvait plus être la municipalité précédente, c'est votre choix. Je l'entends, ça peut être votre choix, mais j'ai bien

compris, Monsieur TEYSSIER, votre choix, c'est votre mot préféré. Simplement, je voudrais savoir à quoi correspondent ces 310 000 euros. Voilà, c'est simple ».

Madame le Maire :

« Il y a une partie qui est due aux agents d'entretien Hauts-de-Garonne que l'on prend directement pour faire des remplacements. L'autre partie est due - et si ça vous fait rire, c'est très bien - à l'ATSEM. L'autre partie, on a eu un cuisinier qui a été en arrêt de maladie, qu'il a fallu remplacer ».

M. LUREAUD :

« Mais on est assuré pour ça ».

Madame le Maire :

« Non, en fait, l'assurance n'assure pas, justement, les arrêts de maladie. Nous travaillons avec la SMACL actuellement pour regarder ces contrats d'assurance parce que nous espérons faire des économies dès cette année sur les contrats d'assurance parce que les arrêts de maladie et les congés de maternité ne sont pas pris en charge. C'est un marché qui a été très mal monté, désolée, et que nous sommes obligés de reprendre point par point ».

M. BRUN :

« Un vrai Chevalier blanc, Madame »

M. LUREAUD :

« Ce n'est toujours pas la réponse. 310 000 euros ».

Madame le Maire :

« Si vous voulez le détail, moi je vous convie à venir... ».

M. LUREAUD :

« Oui, je veux le détail, c'est l'objet de la délibération, Madame ».

Madame le Maire :

« Oui, mais ça ce sont des demandes qui peuvent se faire en commission, ce serait beaucoup plus simple parce qu'on se perd dans des détails techniques. Moi, ce que je vous propose... Fabienne HOSTENS est à votre disposition pour vous donner tous les éléments et les détails au centime près ».

M. LOMBARD :

« J'avais demandé à poser une question. Les 140 000 euros qui sont budgétés dans les dépenses imprévues, je peux avoir quelques explications sur ces dépenses imprévues ? »

Mme HOSTENS :

« En fait, c'est par rapport au principe de précaution. Effectivement, elles n'ont pas été intégrées au BP 2015, mais disons qu'elles apparaissaient auparavant dans le compte 6188, qui était le compte fourre-tout ».

M. LOMBARD :

« Mais, en 2014, il n'y avait rien ».

Madame le Maire :

« Si, c'était caché dans des comptes fourre-tout. Comptes des tiers, pardon. Tu continues ? ».

Mme HOSTENS :

« Nous allons passer à la présentation des investissements ».

Madame le Maire :

« Les investissements de ce budget supplémentaire portent sur deux choses. La première chose, c'est la halte-garderie. Il y a 627 000 euros d'investissement dans ce budget supplémentaire. En tout, pour l'année 2015, on aura 2 700 000 euros d'investissement. C'est vous dire combien la commune est dynamique. Il y a la halte-garderie qui est menacée de fermeture, à hauteur de 356 000 euros. Il y a l'achat du camion pour 25 000 euros, la rénovation de l'accueil, qui est en cours actuellement, qui va permettre aux agents et puis surtout à la population d'être accueillis dans de bonnes conditions. Il y a la mise en conformité des bâtiments, suite aux commissions de sécurité. Et puis, il y a l'équipement du restaurant scolaire pour 36 770 euros. Est-ce que vous avez des questions par rapport à ces investissements ? »

M. LESBATS :

« Vous nous avez rappelé, parce que je crois qu'on l'avait déjà entendu, que la halte-garderie était menacée de fermeture. Pourquoi n'avez-vous pas engagé des travaux l'année dernière ? Le projet que vous nous présentez là, ce projet était déjà préparé par la mandature précédente, par l'équipe précédente. Alors, pourquoi ne l'avez-vous pas mis en œuvre l'année dernière ? ».

Madame le Maire :

« A l'impossible nul n'est tenu, je vous le rappelle. Nous avons été élus, il y a un an, il y a pas mal de choses qui ont été faites en un an. Je vous rappelle, quand nous avons été élus, la CAF, la PMI nous ont alertés sur le manque de conformité de ce bâti, sachant quand même que, depuis 2012, vous étiez informés et que le marché avait été envoyé en 2012, donc on peut vous retourner la question, pourquoi vous n'avez rien fait. Bref, ceci étant, nous avons monté un Comité de pilotage avec le Conseil général, la PMI, la CAF et, bien sûr, les services parce que nous avons réfléchi sur l'opportunité ou pas d'ouvrir deux lits supplémentaires de manière officielle, les avantages, les inconvénients et le temps de la discussion fait que maintenant on peut engager les travaux. Ces travaux, nous allons déposer, et vous allez le voir tout à l'heure aussi dans les délibérations suivantes, un permis de construire modificatif qui porte sur l'agrandissement du dortoir de manière à accueillir, si le besoin s'en faisait sentir, deux lits supplémentaires, ainsi que le déplacement du local poussettes, qui se trouvait sur les lignes haute tension enterrées, et si un jour il y a des travaux à faire ne pas détruire ce bâti pour un petit peu de pragmatisme dans cette construction ».

M. BRUN :

« Donc, si je résume un peu votre pensée, quand vous êtes arrivés, vous avez appris que la halte-garderie était menacée de fermeture. Visiblement dangereuse pour les enfants. Vous décidez donc de faire ces travaux dans un an et votre grande décision, c'est de faire un stade de foot. Vos priorités, vous voyez que les enfants sont en danger, vous attendez un an et vous faites un stade de foot avec votre investissement de l'année. C'est des choix, c'est vrai Monsieur TEYSSIER ».

Madame le Maire :

« Je vais vous demander pourquoi vous, vous ne l'avez pas fait en 2012 parce que la halte-garderie, la PMI vous a alertés en 2012. Tout simplement, je vais vous expliquer pourquoi. Parce que vous aviez prévu un budget, que ce budget a mal été monté et qu'il dépassait l'enveloppe prévue. Donc, vous avez stoppé le projet. Nous, nous le reprenons, nous assumerons les dépenses, nous assumerons l'investissement et nous assumerons les travaux ».

M. BRUN :

« C'est normal, c'est vous le Maire ».

Madame le Maire :

« J'estime qu'en un an, on se débrouille pas trop mal sur ce projet-là. Les travaux sont prévus fin d'année. Nous avons rencontré cette semaine la PMI pour lui confirmer que nous allons voter ce projet à ce Conseil. Donc, d'ici la fin d'année les travaux commenceront pour une livraison, je pense, au printemps prochain.

D'autres questions ? »

M. BELET :

« Est-ce qu'on peut revenir sur le fonctionnement ou vous aviez d'autres éléments sur l'investissement ? »

Madame le Maire :

« Je vais vous montrer quelque chose parce que nous, on est attaqué, on a une mauvaise gestion, etc. Nous, on vous dit « Voilà le constat que nous faisons » et il se trouve que suite au départ d'une personne à la cuisine, nous avons recruté un agent de maîtrise comme vous le savez. C'est un transfert de poste, ce n'est pas une création. Et nous nous sommes rendu compte de la façon dont les cuisiniers travaillaient. Je ne sais pas si vous vous êtes penchés un jour sur la façon dont les cuisiniers travaillaient à la cantine. Malgré les notes qui ont été faites aux élus de l'équipe précédente, il faut savoir quand même que les agents viennent avec leurs propres instruments de cuisine pour cuisiner. Nous avons un contrat d'avenir qui prend actuellement ses propres couteaux, d'où la somme importante... ».

M. BRUN :

« On va finir par pleurer, Madame. Mais enfin, tous les grands cuisiniers viennent avec leurs couteaux. C'est tout ».

Madame le Maire :

« Je vais vous montrer quelque chose. Ça, c'est le mixer et vous verrez que le mixer ici, là, il y a du scotch pour ne pas prendre le jus. Ça, c'est un seau. Ça servait de passoire pour les pâtes ».

M. LUREAUD :

« Réparez-le ».

Madame le Maire :

« Voilà les conditions dans lesquelles travaillent les agents municipaux ».

M. CHOLLET :

« Vous n'étiez pas au courant, Monsieur ? Vous n'étiez pas au courant de la situation au niveau de la restauration scolaire ? »

M. BRUN :

« C'est quand même dramatique. C'est franchement dramatique »

M. LUREAUD :

Il y a 15 mois que vous êtes là, si vous ne pouvez pas vous acheter une passoire et un mixer, c'est votre problème ».

M. TEYSSIER :

« Vous êtes resté 19 ans, je vous rappelle et vous nous demandez de faire en 15 mois ce que vous n'avez pas fait en 3 mandats ».

Madame le Maire :

« Monsieur Belet, pour le fonctionnement ».

M. LUREAUD :

« Le seau percé comme égouttoir, franchement... ».

Madame le Maire :

« Mais c'est la réalité ».

M. BELET :

« Si on revient sur le détail des dépenses de fonctionnement que vous nous proposez dans le BS, on peut s'étonner de l'importance des postes achat de prestations de services, contrats de prestations de services et de maintenance. Est-ce que vous pourriez nous expliquer cette évolution du compte, par exemple, 6042, « Achat de prestations de services » qui augmente de deux tiers en deux ans, de 41 000 à 67 000 ou du compte 611, « Contrat d'exécution d'un service administratif » qui double en deux ans, 126 000 à 251 000. Qu'est-ce qu'on a derrière ces évolutions, derrière ces comptes ? »

Mme HOSTENS :

« Alors, Monsieur BELET, concernant le compte 6042, « Achat de prestations de services », il augmente de 14 951 euros, il se justifie par le séjour des vacances de Pâques et notamment tous les événements et manifestations culturels ».

M. BELET :

« C'est-à-dire ? Qu'est-ce qu'on achète comme prestations ? »

M. LUREAUD :

« C'est quoi ces prestations de services ? Ce n'est pas 14 000, c'est 26 000 ».

Madame le Maire :

« C'est tout simplement la Médiathèque qui organise des débats ou des petits spectacles pour les enfants, ça rentre dedans ».

M. LUREAUD :

« Pour 26 000 euros ? »

Madame le Maire :

« Bien sûr parce qu'il ne vous a pas échappé que l'animation de la commune a un petit peu évolué, qu'il se passe des choses quand même un peu sympa dans la commune ».

Mme HOSTENS :

« Et dans le contrat de prestations de services, c'est la classe de découverte ».

M. LUREAUD :

« C'est la Médiathèque ou c'est la classe de découverte ? Il faudrait vous entendre ».

Madame le Maire :

« Il y a eu deux questions différentes, j'aimerais que vous écoutiez aussi ce que dit votre collègue ».

Mme HOSTENS :

« Je reviens sur les événements et les manifestations culturels. Si vous le souhaitez, je peux vous faire un rapide récapitulatif. Pour l'année 2015, « Printemps des enfants », « Festival humour », « Apéro pop », « Rendez-vous au jardin », « Fête de la musique », « Fête des enfants », « Pique-nique chic », « Feu d'artifice », « Opéra de plein air ».

M. LUREAUD :

« Ce n'est pas la question ».

Mme HOSTENS :

« Je vous en prie, on vous laisse parler alors vous nous écoutez. « Journée européenne du patrimoine », « Festival des Artigues », « Hommage aux Beatles », « Fête des enfants », « Théâtre Les Bonobos ». Je peux continuer, si vous le souhaitez. Plus toutes les manifestations à caractère sportif. Je pense quand même qu'on a répondu aisément à votre question ».

Mme WINTER :

« Excusez-moi. Qu'est-ce que vous mettez alors dans le 6232 « Fêtes et cérémonies » ? Parce qu'il y a une augmentation assez importante également. Vous ne le mettez pas là-dedans éventuellement ? »

Mme HOSTENS :

« Toutes les dépenses qui figurent au 6042 ce sont des prestations qui sont refacturées soit aux familles soit effectivement à la population ou aux personnes qui participent à tous ces spectacles ».

M. BRUN :

« Donc, à la Médiathèque vous faites des prestations que vous revendez aux familles, c'est ça que vous nous expliquez ? »

Mme HOSTENS :

« Non mais attendez, vous plaisantez ? »

M. BRUN :

« Vous venez de nous le dire ».

M. TEYSSIER :

« On a changé de question, Monsieur BRUN ».

M. BRUN :

« Toujours pas, nous on n'a pas bougé. Madame le Maire a dit « C'est la Médiathèque », Madame HOSTENS nous a expliqué que c'est des choses que l'on revend. Qu'est-ce qu'on revend à la Médiathèque ? »

Mme HOSTENS :

« Je ne vous ai jamais parlé de Médiathèque ».

Madame le Maire :

« Ce n'est pas ça. C'est que nous achetons des spectacles pour la Médiathèque, pour le Cuvier de Feydeau, qui ont bien souvent trait aux enfants et à la petite enfance pour le RAM, etc. Il faut bien mettre ces spectacles quelque part, c'est des prestations de services puisque nous achetons une prestation de services ».

M. LESBATS :

« On est d'accord. Mais je n'explique pas l'augmentation de 26 000 euros s'agissant de spectacles qui pré-existaient, je veux dire, il n'y a pas de création à la Médiathèque ».

Madame le Maire :

« Si. Mais ce n'est pas que la Médiathèque. C'est la crèche, c'est le RAM, c'est les spectacles avec les assistantes maternelles, c'est le Noël des enfants, c'est tout ça ».

M. LUREAUD :

« Toutes ces prestations ne sont pas revendues, Madame le Maire. Madame HOSTENS vient de nous dire que c'est des prestations revendues. Tout ce que vous nous citez, c'est des prestations gratuites qui ne sont pas revendues. Il faudrait vous mettre d'accord ».

Mme HOSTENS :

« La différence entre le compte 6042 et 611, dans le 6042 vous avez toutes les prestations qui peuvent être facturées, soit les séjours enfants, la LSH, etc., les APS, les rythmes scolaires, tout ça ; et au 611 ce sont des prestations qui ne sont pas refacturées ».

M. LUREAUD :

Et donc, il y a pour 126 000 euros ? Puisque l'augmentation du poste est de 126 000 euros, mais le total est de 251 000 euros, c'est-à-dire qu'il y a 251 000 euros de prestations non facturées ? ».

Madame le Maire :

« Et les 330 000 euros au Cuvier, qu'est-ce que vous en pensez ? »

M. LUREAUD :

« Est-ce que vous pouvez arrêter de répondre à des questions par des questions ? Je vous demande à quoi correspondent ces 251 000 euros ? »

Madame le Maire :

« Ça correspond aux animations que nous offrons aux Artiguais. Ça correspond aux séjours vacances, ça correspond aux nouveaux... »

Fabienne HOSTENS :

« Je vous rappelle que toutes ces dépenses auparavant étaient comptabilisées sur le compte 6188 ».

M. LUREAUD :

« Est-ce que ces 251 000 euros ont fait l'objet de passage en commission d'appels d'offres ? »

Madame le Maire :

« Mais parce que c'est du coup par coup. C'est un spectacle qui peut coûter 5 000 euros pour la crèche, l'autre spectacle qui peut coûter 3 000 euros ou 500 euros pour la Médiathèque, etc. C'est du global ».

M. LUREAUD :

« A coup de spectacles à 3 000 euros, 251 000 ça en fait beaucoup ».

Madame le Maire :

« Nous passons au vote du budget supplémentaire. Qui est d'avis d'approuver le vote ? »

M. BELET :

« Vous n'avez pas répondu à Madame WINTER, qui vous demandait pour le poste « Fêtes et cérémonies » comment on peut passer de 66 000 en 2013 à 99 000 en 2015 alors même que, parallèlement, vous explosez le poste « Achat de prestations de services et contrat d'exécution d'un service administratif ». Vous nous répondez que c'est l'animation, donc, « Fêtes et cérémonies », et ce poste « Fêtes et cérémonies » augmente, lui aussi, de manière très forte. Détaillez-nous ce qu'il y a dans l'un et ce qu'il y a dans l'autre ».

Mme HOSTENS :

« Tout d'abord, dans le compte 6188 où vous y mettiez tout... Si, je suis désolée, cette année le compte 6188 s'élève à 9 100 euros. Franchement, si on regarde les années passées, ce n'est pas du tout le cas. Par contre, je vous rappelle quand même le rôle des commissions, c'est, il me semble, un lieu d'échanges, donc je regrette... Mais donc, je vous invite à prendre rendez-vous avec l'Adjointe aux finances et donc on vous précisera exactement dans le détail parce que je ne connais pas tout par cœur. On vous précisera dans le détail tout ce qu'il y a là-dedans. Mais je pense que je vous en ai dit une grande partie ».

M. LUREAUD :

Et puisque vous faites souvent référence à la municipalité précédente, je peux le dire parce que l'ancienne Adjointe aux finances est là, on a toujours répondu à toutes vos questions et de façon parfaitement détaillée à chaque fois que vous en avez posé sur ce type d'élément, Madame ».

Madame le Maire :

« Relisez les conseils municipaux précédents ».

M. LUREAUD :

« Ah mais, je peux les relire, il n'y a aucun problème, Madame. On verra le niveau des questions posées ».

M. LOMBARD :

« Oui, on parle beaucoup du dépassement budgétaire, mais moi je voudrais parler des sous-estimations sur certains postes. On voit, par exemple que, notamment, sur le poste « Fournitures et petits équipements », peut-être que les couteaux de cuisine ne font pas partie de ce poste, mais vous dépensez moins. Vous budgetez 27 000 euros alors qu'on en a déjà dépensé en 2014 pratiquement 30 000.

Sur le poste « Fournitures d'entretien », c'est pareil.

Sur le poste « Uniformes », il faut croire que les vêtements de travail, ce sont les ouvriers qui les fournissent puisque vous n'avez budgeté que 6 900 euros alors qu'on a dépensé 9 600 euros en 2014. Je ne vais pas passer toute la liste.

Mais sur le poste « Entretien bâtiments », par exemple, ça, c'est plus embêtant, on a dépensé 100 000 euros en 2014 et vous avez budgeté 40 000 euros et rien sur le BS. Donc, on est à -60 000 euros, ce qui fait que là, au niveau bâtiments, on a intérêt à ne pas avoir de fuite.

Sur le poste « Entretien voies et réseaux », je pense qu'il y a des Artiguais qui vont attendre puisque vous budgetez en tout 64 000 euros alors qu'on en a dépensé 79 000 en 2014.

Je vais terminer par la prime d'assurances, là on a augmenté en 2014 de 238 % et, cette année, vous budgetez en tout 52 000 euros alors qu'on a dépensé 59 000 en 2014 et qu'on va avoir des classes supplémentaires, du personnel supplémentaire, un véhicule supplémentaire, des photocopieurs supplémentaires, des ordinateurs supplémentaires. Tout ça, ça ne va pas faire baisser les primes d'assurances. Et dans les autres frais divers, on a une baisse, là vous avez dû ventiler sûrement... Juste un dernier point, sur les télécommunications quand même, quelques explications puisqu'on est passé de 45 000 euros à 22 000 euros budgetés, donc je suppose que vous avez dû couper tous les téléphones ou alors... ».

M. BAUR :

« Vous étiez là au BP 2014, je me rappelle ».

M. LOMBARD :

« ... un budget qui a été prévu sur les portables, c'est ça ? Puisque j'ai vu des achats de téléphones portables, plusieurs achats ».

Madame le Maire :

« Bien, je peux répondre pour le téléphone. Nous avons relancé le marché du téléphone et effectivement nous avons maintenant des forfaits à 22 000 euros pour l'ensemble de la flotte et nous faisons des économies. Quand il y a des baisses, ça

veut dire que nous avons demandé aux services, mais l'Adjointe aux finances va le préciser mieux que moi, nous avons demandé aux services de faire de gros efforts d'économies. Ils ont joué le jeu et c'est le résultat. Alors, ne nous reprochez pas de faire des économies ».

Mme HOSTENS :

« Oui, tout à fait. Je rebondis sur ce que vous venez de dire, Madame le Maire. Effectivement, nous avons travaillé en collaboration avec les Directeurs de pôles et nous leur avons demandé de nous retourner leurs budgets. Ils y ont travaillé de manière, je pense, efficace, et voilà. C'est le budget qui émane des services ».

Madame le Maire :

« Bien. Maintenant, qui est d'avis d'approuver ce budget supplémentaire, s'il vous plaît ? 15 pour. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 14 contre.

Adopté à 15 voix pour et 14 voix contre.

Madame le Maire :

« Je vous propose de réunir la 47 et la 48, délibérations qui portent sur la création de la Plaine des sports, la demande de permis de construire pour la construction de la Plaine des sports et la demande de subventions. Je pense qu'on peut les coupler, si vous en êtes d'accord.

Délibération n° 2015 / 47 - Demande de permis de construire pour la construction de vestiaires sur la plaine des sports

VU les articles L 2122-22 et L 2121-29 Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil Municipal en date du 21 janvier 2015 arrêtant le budget d'investissement pour l'année 2015,

VU la loi SRU modifiée par la loi « Urbanisme et Habitat », et son décret du 27 mai 2004,

VU les prescriptions du Code de l'Urbanisme et du PLU de Bordeaux Métropole,

VU l'avis favorable de la commission « Urbanisme, patrimoine communal et développement durable » en date du 8 juin 2015,

Au regard du projet de création de la plaine des sports, il y a lieu de construire un bâtiment pouvant accueillir les joueurs. Ce bâtiment sera équipé de vestiaires, sanitaires et locaux de rangement sur une surface d'emprise au sol pouvant atteindre environ 200 m².

Il sera implanté entre le terrain fibré et le terrain d'honneur.

Au regard de la zone N3 du PLU, l'implantation du bâtiment tel qu'il est défini est

conforme à la réglementation.

CONSIDÉRANT l'avis de la commission « Urbanisme, patrimoine communal et développement durable » en date du 8 juin 2015,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

AUTORISE Madame Le Maire à signer et déposer la demande de permis de construire relative à la construction d'un bâtiment d'accueil des joueurs de la Plaine des Sports.

Délibération n° 2015 / 48 - Demande de subventions - Plaine des sports d'Artigues-près-Bordeaux

CONSIDÉRANT les besoins nouveaux et accrus en matière d'équipements sportifs en raison de l'accroissement démographique, de la richesse de la vie associative sportive locale et de l'augmentation du nombre de scolaires sur la commune ;

CONSIDÉRANT la volonté de l'équipe municipale d'ancrer Artigues-Près-Bordeaux en tant que ville sportive ;

CONSIDÉRANT l'augmentation croissante du nombre de sportifs de loisir ;

CONSIDÉRANT la nécessité de poursuivre la dynamisation du centre-bourg et de concentrer les équipements sportifs existants, par souci de cohérence en matière d'aménagement urbain, autour d'un pôle dédié aux différentes pratiques sportives ;

CONSIDÉRANT le souhait des clubs existants (y compris les sports de salle) de pouvoir disposer d'une nouvelle structure de plein air afin de s'exercer à d'autres pratiques complémentaires (travail de courses, travail foncier, jeux avec ou sans ballon, acclimatation à d'autres surfaces de jeux, développement de nouvelles actions de sensibilisation au sport...);

La commune d'Artigues-près-Bordeaux envisage la construction d'une Plaine des Sports qui comprendrait :

- la transformation d'un terrain de football en herbe en terrain synthétique de grands jeux
- la construction d'une piste d'athlétisme et de vestiaires modulaires
- la construction de deux mini terrains en gazon synthétique
- la rénovation de l'éclairage et la sécurisation des futurs lieux de pratique.

Ce complexe doit permettre, en complément de l'offre existante, une utilisation plus intensive des installations : accueil de nouveaux publics (associations locales, scolaires, familles artiguisiennes, entreprises...) tout en étant moins tributaire des conditions climatiques.

Aussi, le Maire propose de solliciter le soutien financier de plusieurs partenaires :

- la Région au titre de la « construction ou rénovation d'équipements sportifs »
- le Département au titre de la « construction ou rénovation d'équipements sportifs structurants »
- Bordeaux Métropole au titre « du fonds de concours pour la construction d'un équipement sportif supra communal »
- la Fédération Française de Football dans le cadre de l'appel à projets « Horizon Bleu 2016 »
- l'UEFA dans le cadre de l'appel à projets « Héritage » dédié aux Métropoles hôtes des prochains matchs de l'Euro 2016, via Bordeaux Métropole.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses prévisionnelles HT	Recettes prévisionnelles HT
Maîtrise d'œuvre..... 25 245,00 €	Subvention sollicitée auprès du Conseil Régional d'Aquitaine 31 250,00 €
3 terrains synthétiques et 1 piste d'échauffement	Subvention sollicitée auprès du Département de la Gironde..... 90 000,00 €
- Terrassements..... 129 951,58 €	Autres subventions sollicitées :
- Bordurations..... 42 834,00 €	- Fédération Française de Football .. 89 782,00 €
- Réseaux humides..... 61 374,50 €	- Bordeaux Métropole..... 282 527,00 €
- Voirie 55 047,02 €	€
- Gazons et piste 570 110,75 €	- UEFA, via Bordeaux Métropole..... 100 000,00 €
- Équipements sportifs..... 47 762,00 €	€
- Protections/Sécurisation 108 460,00 €	Autofinancement du maître d'ouvrage 819 075,35 €
- Mobilier 5 346,00 €	
- Réseaux secs..... 146 503,50 €	
Vestiaires 220 000,00 €	
TOTAL des dépenses HT 1 412 634,35 €	TOTAL des recettes HT 1 412 634,35 €

CONSIDÉRANT l'avis de la commission « Finances, commandes publiques, personnel » en date du 8 juin 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de solliciter Bordeaux Métropole, le Département, la Région, la Fédération Française de Football et l'UEFA pour des montants respectifs de 282 527 €, de 90 000 €, de 31 250 €, 89 782 € et de 100 000 € dans le cadre du soutien à l'investissement sportif des communes.

Madame le Maire :

« Avez-vous des questions ? Certainement. Est-ce que vous pouvez présenter le projet ? Voilà le projet tel qu'il a été décidé. Je tiens à vous informer aussi que nous

avons pris date avec les clubs sportifs intéressés. Les petits terrains seront également ouverts à l'ensemble des TAP et des scolaires. Mais ils pourront aussi être coupés en deux pour faire des jeux plus spécifiques. Quand le hand, le basket, le tennis, le BMX préparent leurs tournois, le tournoi des Pitchouns, ils ont besoin justement de ces petits terrains. Donc, en discutant avec eux, on s'est rendu compte que c'était vraiment un besoin. Ce projet est vraiment le projet émanant des besoins des clubs sportifs, sachant que notre projet municipal se basait sur une ville sportive. J'écoute vos questions, Messieurs, si vous en avez, et Mesdames ».

Mme GONZALEZ-CAZADE :

« Oui, moi j'ai des questions, mais sur le plan de financement. Sur Bordeaux Métropole déjà. D'une façon générale, vous avez mis un plan de financement hors taxes. Les subventions sont TTC. Mais bon, Bordeaux Métropole, vous avez pris la position de dire qu'il y aurait 20 % financés par Bordeaux Métropole. Il s'agit d'un équipement qui est de type métropolitain, d'intérêt métropolitain ? »

Madame le Maire :

« Supra communal »

Mme GONZALEZ-CAZADE :

« Pourquoi ? C'est grâce à la piste d'athlétisme qu'il est supra communal ? Théoriquement, c'est 10 %. Mais bon.

Ensuite, l'UEFA, les 100 000 euros. Le programme « Héritage » c'est après l'Euro en 2016 qu'ils vont se pencher sur la question. Je trouve quand même que c'est un peu tôt pour prévoir qu'on va l'avoir ».

Madame le Maire :

« Bien, pour répondre à vos deux questions. Concernant l'UEFA, il est évident que nous n'avons pas sorti ces 100 000 euros du chapeau de la gamine, c'est certain. Il se trouve que pour que le projet soit financé en 2016, il faut qu'il soit donné auparavant et monté auparavant. Donc, nous sommes en négociation avec Bordeaux Métropole qui porte ce projet puisque c'est Bordeaux Métropole qui touchera les fonds. Après le 19 juin, puisque nous avons aussi répondu à l'appel à projets, la commune s'investit et les clubs sportifs aussi, les associations aussi vont s'investir dans cet événement unique qui est l'UEFA à Bordeaux dans les appels à projets. Les communes de la Rive droite, certaines communes ont répondu favorablement pour s'associer au projet de la commune d'Artigues. Donc, il va y avoir un gros événement festif autour du foot et de l'UEFA à partir de l'été prochain. Effectivement, pour avoir les fonds en 2016 il faut déposer un dossier, donc ce dossier nous l'avons, il est monté, il est prêt ».

Mme GONZALEZ-CAZADE :

« Oui, mais l'appel à projets et le programme « Héritage » ce n'est pas la même chose ».

Madame le Maire :

« Je sais. Mais, simplement, l'un ne va pas sans l'autre. D'autre part, c'est un équipement supra communal, je crois que c'est très important pour la commune d'être enfin dotée d'équipement sportif qui correspond à la dynamique des clubs sportifs. On le verra pour le Beach tennis tout à l'heure ».

M. BRUN :

« Une question. Pourquoi faire une piste d'athlétisme de 90 mètres, il vous manquait 20 mètres pour faire la fin ? ».

Madame le Maire :

« Non, tout simplement parce que d'abord les enfants s'entraînent sur une piste de 60 mètres et non pas 90, tout simplement parce qu'il y a la clôture, pour éviter d'avoir des travaux encore structurants de clôture, on a décidé d'enlever 20 mètres pour pouvoir faire un arrondi de clôture ».

M. BRUN :

« Donc, seulement les enfants pourront s'entraîner ? Il est dommage de faire un investissement de 1,4 million et de s'arrêter à 20 mètres du but ».

Madame le Maire :

« Oui, c'est dommage de faire une école à 3 millions d'euros sans subventions et de ne pas penser au restaurant scolaire. D'accord ? Voilà. ».

M. BRUN :

« Je vous sens bien énervée, Madame ».

Madame le Maire :

« Non, mais les donneurs de leçons, je veux bien, mais au bout d'un moment ça suffit. C'est uniquement pour éviter des frais supplémentaires et comme la clôture est existante, nous l'arrêtons à 90 mètres. Ça n'a pas gêné les sportifs que nous avons contactés et les sportifs comme les scolaires étaient d'accord ».

M. LUREAUD :

« Quelques questions concernant les chiffres qui ont été annoncés. Effectivement, la dernière fois, c'était à grands coups de 10 000 ou de 100 000 euros, tous complètement faux. Cette fois, j'ai deux chiffres après la virgule. Je vois le terrassement à 129 951,58 euros. Soit le marché est passé, j'aurais bien voulu le voir dans la commission d'appel d'offres, soit c'est une estimation, ce n'est peut-être pas la peine d'aller à deux chiffres après la virgule, d'autant plus que si j'en prends un au hasard, la maîtrise d'œuvre, puisqu'on avait évoqué le sujet la dernière fois. Vous aviez budgété 10 000 euros sur le projet, je vous avais fait remarquer que c'était bien loin des coefficients appliqués précédemment. Et la réponse de vous-même, Madame le Maire, était de dire « Oui, effectivement, d'habitude c'est 2,6 % pour ce genre de montants ». Il se trouve que le chiffre qui est là est de 1,8 % pas 2,6 %.

La dernière fois, vous aviez prévu des réseaux pour 100 000 euros, maintenant ils sont à 200 000 euros. Vous aviez prévu des équipements pour 70 000 euros, ils sont à 47 000 euros. Des revêtements de moquette pour 200 000 euros, ils sont à 570 000 euros. Des clôtures pour 50 000 euros, maintenant elles sont à 100 000 euros ».

Madame le Maire :

« Vous avez remarqué quand même que c'est une Plaine des sports, ce n'est plus un terrain synthétique ».

M. LUREAUD :

« Il y a 5 terrains de foot, ça ressemble un peu à un terrain de foot ».

Madame le Maire :

« Ce ne sont pas des terrains de foot. C'est dans la globalité. Est-ce que vous pouvez me laisser parler ? Ce n'est plus le même projet que nous avons voté, nous l'avons amendé, nous l'avons travaillé et nous avons répondu à une demande. Donc, il y a 400 000 euros de plus que prévu par rapport au projet initial. Effectivement, les montants ne sont plus les mêmes. Maintenant, concernant les subventions, et c'est là où trouve son sens la création du poste de coordination des politiques contractuelles, la personne responsable de rechercher des financements, on peut voir ici combien elle a bien travaillé. C'est la même chose par rapport à ce projet. La maîtrise d'œuvre a revu complètement le projet, il est normal que ses honoraires augmentent, tout comme ce ne sont plus les mêmes projets, les frais augmentent. Ce n'est plus du tout le même projet. Ça, ce sont les estimations de la maîtrise d'œuvre ».

M. LUREAUD :

« Le poste Vestiaires pour 220 000 euros, c'est le petit bâtiment qu'on a vu au milieu des deux petits terrains là ? Donc, les vestiaires actuels ne sont pas prévus dans la réhabilitation ? ».

Madame le Maire :

« Ils vont être rénovés ».

M. LUREAUD :

« Pourquoi ils ne sont pas dans le budget ? »

Madame le Maire :

« Parce que c'est une rénovation qui va avoir lieu en régie ».

M. LUREAUD :

« On va l'avoir en combien de fois le budget global de votre projet ? »

Madame le Maire :

« C'est en régie. On a du personnel qui peut peindre l'intérieur des vestiaires ».

M. LUREAUD :

« C'est juste de la peinture ? La réfection des vestiaires actuels, ce n'est que de la peinture ? »

M. DAUVILLIER :

« Non, c'est un changement de cloisons. C'est de la peinture. Mais on peut le faire en régie ».

Madame le Maire :

« C'est le personnel qui va le faire. C'est pour ça que ça n'apparaît pas dans ces financements ».

M. LUREAUD :

« Dépenser 1,4 million dans un stade de foot, moi je n'appelle pas ça une économie ».

M. DAUVILLIER :

« Monsieur LUREAUD, c'est une Plaine des sports ».

Madame le Maire :

« De toute façon, on ne va pas convaincre. Allez, nous passons au vote de ces deux délibérations ».

Mme WINTER :

« Excusez-moi, en parlant de Plaine des sports, vous pensez faire quelles activités sportives en dehors du foot ? La piste d'athlétisme éventuellement, qui devrait être ouverte d'ailleurs aux Artiguais également. Mais ça va être clôturé, je suppose. Alors, quand est-ce que les Artiguais pourront y aller ? Parce qu'on sait ce que c'est des terrains clôturés, on n'a pas accès comme ça, c'est totalement faux parce que le week-end, par exemple, les gens vont courir... ».

Madame le Maire :

« Il va y avoir un portique. Vous voyez, ce genre de portique qui va empêcher les vélos et les cyclistes. Les gens prendront le portique pour pouvoir y aller. Comme je le disais tout à l'heure, il y a les TAP, les scolaires qui sont à côté, qui vont pouvoir utiliser à tout temps parce qu'actuellement quand il pleut, les terrains ne sont pas accessibles. Cette Plaine des sports sera à tout temps utilisable par les particuliers, les sportifs de loisirs, mais aussi par les clubs, sachant que l'ensemble des clubs sportifs d'Artigues ont des sections enfants et pour les entraîner à courir, à jouer, notamment pendant les vacances scolaires où ils font des tournois ou des stages, ils pourront venir ici ».

M. BRUN :

« Mais ça ne veut pas dire que des clubs viendraient s'entraîner. Enfin, je n'arrive à comprendre ce que c'est ».

Madame le Maire :

« Étant donné que nous avons des communes de la Rive droite qui veulent s'associer à notre projet, automatiquement il y aura des inter jeux. Mais ce n'est pas uniquement du foot. On est en train de monter le projet, donc je ne peux pas vous en dire davantage. Ça peut être du foot, mais ça peut être le hand, je ne sais pas le hand d'Ambès, de Carbon Blanc, de Bassens qui peut venir ici faire une compétition. Tous les clubs sportifs seront amenés à venir sur Artigues ou peut-être les Artiguais, on se déplacera aussi dans les communes qui sont partenaires de notre projet ».

Mme CHAMBOISSIER :

« Les matchs seront retransmis gratuitement car la Métropole met gratuitement à disposition de toutes les communes, le signal TV. On n'aura juste à prendre un écran pour retransmettre les matchs. Ce sera pendant la compétition. C'est écrit dans la délibération, en fait, de la Métropole, qui a été votée le 29 mai dernier ».

M. BRUN :

« Et qu'est-ce que ça a à voir avec la délibération ? C'est une bonne idée... ».

Mme CHAMBOISSIER :

« Non, je vous donne juste des détails concernant... ».

M. BRUN :

« C'est juste pour nous expliquer qu'on participera à la Coupe d'Europe UEFA. Donc, comme on participe, on aura une subvention. Mais en fait, le choix de retransmettre les matchs se fait qu'on fasse le terrain ou pas ».

Mme CHAMBOISSIER :

« Moi, je vous donnais juste un détail sur le type d'animation qui aura lieu certainement sur la commune pendant la compétition de l'UEFA, voilà, c'est tout ».

Madame le Maire :

« Qui est d'avis d'approuver la 47, s'il vous plaît ? ».

M. LESBATS :

« S'il vous plaît. Nous voterons contre ce projet et son financement. J'argumente un tout petit peu. Les associations sportives artiguaises manquent cruellement maintenant d'une deuxième salle de sports. Je pense que vous avez permuté les priorités. Il fallait commencer par la salle de sports. D'autant plus que ce projet mobilise maintenant 1,5 million d'euros, c'est bien plus que la moitié de l'investissement de cette année, même s'il est important. Et donc, du coup, nous refusons à la fois l'autofinancement que vous montez à 820 000 euros, nous l'avons refusé déjà au vote du budget primitif, donc nous ne le voterons pas davantage cette fois-ci, d'autant que le projet n'est même plus celui que nous avons voté en février. Et du coup, cette mobilisation très importante de 1,5 million d'euros nécessite le fléchage de demandes de subventions. Si on les a ici, on ne les aura pas ailleurs, vous voyez c'est les vases communicants quand même. Donc, on aurait pu penser que le retournement de priorités sur la salle multisports était un choix plus judicieux pour les associations sportives.

Je reviens sur un autre point. Le projet, on n'a même pas l'impression qu'il soit totalement finalisé, même si on voit de belles images ici. Il a déjà évolué énormément. Rien ne nous garantit qu'il n'évoluera pas encore. Donc, nous voterons contre ».

Adopté à 17 voix pour, 7 voix contre et 5 abstentions.

Madame le Maire :

« Demande de subventions. Qui est contre la demande de subventions du projet ? Qui s'abstient ? Une abstention. Qui est pour ? Vous ne répondez pas aux questions, ça devient un peu compliqué.

Alors, qui est pour ? L'administration compte. Qu'est-ce que vous faites, la minorité ? Vous votez contre les subventions.

M. LUREAUD :

« On vote contre le projet. Ne détournez pas les votes, Madame ».

Adopté à 22 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention.

Madame le Maire :

« La délibération suivante, alors, concerne la halte-garderie. Je vais aussi regrouper les deux. Il y a la demande de permis modificatif et la demande de subventions. On en a parlé tout à l'heure. C'est la 49 et 50 ».

Délibération n° 2015 / 49 - Demande de permis de construire modificatif pour la réhabilitation et l'extension de la Halte-Garderie

VU les articles R 423-1 et R 421-17 du Code de l'Urbanisme,

VU la loi SRU modifiée par la loi « Urbanisme et Habitat », et son décret du 27 mai 2004,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 13 juin 2015 arrêtant le budget d'investissement supplémentaire pour l'année 2015,

La commune d'Artigues-près-Bordeaux s'est engagée dans sa politique enfance et jeunesse à maintenir un service public d'accueil et de qualité pour la petite enfance.

Un permis de construire portant sur la réhabilitation et l'agrandissement de la Halte-garderie située Allée du Parc, avait été accordé en date du 15 Mars 2013 (délibération 2012/99).

Ce projet a pour objet de répondre aux exigences de l'accueil du jeune enfant soutenu par la CAF de la Gironde et le Médecin PMI du Conseil Départemental de la Gironde.

Néanmoins, au regard de la forte augmentation de la population et pour pouvoir anticiper dans l'avenir une éventuelle requalification de cette structure d'accueil sans coût supplémentaire, la municipalité a décidé de prévoir une extension et modification du bâtiment par rapport au projet initial.

La modification du Permis de Construire initial aura pour principal objet de déplacer le local à poussettes et d'agrandir l'espace dortoir.

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission « Urbanisme, patrimoine communal et développement durable » en date du 8 juin 2015,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire à signer et déposer la demande de permis de construire modificatif relative à la réhabilitation et l'extension de la Halte-Garderie.

Madame le Maire :
« Des questions ? »

M. LESBATS :
« Oui, j'ai une question. Nous voterons pour cette demande de permis, mais j'ai une question à poser tout de même. Est-ce qu'il est déjà envisagé de la façon dont seront gérés les travaux pendant l'ouverture de la halte-garderie ? Comment on va gérer la halte-garderie pendant les travaux ? »

Madame le Maire :
« Je vais laisser l'adjointe répondre ».

Mme CHAMBOISSIER :
« Donc, ça tombe bien que vous posiez la question parce qu'on est en plein dedans. On a pensé mettre la halte-garderie pendant les travaux dans le bâtiment qui est juste à côté « Les petites canailles ». On ne peut pas prendre la décision tout seul puisqu'il nous faut l'aval du Médecin de la PMI. Nous avons pris rendez-vous avec le médecin de la PMI qui passera courant juillet pour voir si ce bâtiment « Les petites canailles » est aux normes pour pouvoir accueillir la halte-garderie pendant les travaux.

Concernant du coup le transfert des « Petites canailles », puisqu'il faut quand même qu'ils aient un bâtiment également pour accueillir les enfants, nous avons pensé les mettre dans la nouvelle école puisque la pièce qui est dédiée au périscolaires, ainsi que la salle de motricité, permettraient d'accueillir « Les petites canailles » puisqu'il y a aussi un dortoir dans l'école. Et nous profiterons également de la visite du médecin de la PMI pour avoir l'aval également pour mettre les enfants des « Petites canailles » dans cette nouvelle école. Je n'affirme pas ce que je vous dis puisqu'il nous faut vraiment l'aval du médecin de la PMI. Ce sont les solutions auxquelles on a pensé ».

Madame le Maire :
« Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Qui est d'avis d'approuver ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2015 / 50 - Demande de subvention - Travaux de réhabilitation de la Halte-Garderie « Les petits bonheurs »

VU la délibération n°2012/99 en date du 17 décembre 2012, relative à la demande de permis de construire pour la réhabilitation et l'extension de la Halte-Garderie ;

VU le permis de construire portant sur la réhabilitation et l'agrandissement de la Halte-garderie située Allée du Parc, accordé en date du 15 mars 2013.

La commune d'Artigues-près-Bordeaux doit procéder à des travaux de réhabilitation de la Halte-Garderie, située allée du Parc.

L'équipement actuel doit être agrandi et rénové afin d'offrir aux enfants des locaux plus adaptés et d'améliorer les conditions de travail des agents. Il s'agit en particulier de créer une cuisine satellite, un espace jeu pour les bébés, un nouveau dortoir et divers rangements.

La capacité d'accueil de la structure sera maintenue à 20 places.

Le Maire propose de solliciter le soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde qui accompagne les collectivités, dans la mise en œuvre de leur politique Petite Enfance et dans la gestion de leurs établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant:

Dépenses prévisionnelles HT	Recettes prévisionnelles HT
Travaux de réhabilitation halte-garderie « les petits bonheurs » (multi accueil occasionnel) 333 000 €	Soutien sollicité auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde : - subvention 36 630 € - prêt 36 630 € Autofinancement du maître d'ouvrage : 259 740 €
TOTAL des dépenses HT 333 000 €	TOTAL des recettes HT 333 000 €

CONSIDÉRANT l'avis de la commission « Finances- Commande publique - Personnel » en date du 8 juin 2015,

CONSIDÉRANT l'avis de la commission « Affaires sociales, petite enfance, solidarité, affaires scolaires, jeunesse » en date du 10 juin 2015,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de solliciter financièrement la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde pour un montant de 36 630 € sous forme de subvention et de 36 630 € sous forme de prêt (taux zéro) remboursable entre 3 et 5 ans.

Madame le Maire :

« Y-a-t-il des questions ? Monsieur LESBATS ? »

M. LESBATS :

« Nous voterons bien sûr pour cette demande de subvention. J'ai tout de même une question à vous poser. Malgré la forte augmentation de la population artiguaise, c'est dans la délibération précédente, la capacité de l'accueil de la structure est maintenue

à 20 places alors que vous en prévoyez l'extension. Pourquoi maintenir alors qu'il y a une demande ? »

Madame le Maire :

« Parce que nous prévoyons l'extension, ça s'appelle de la prévision, au cas où la crèche serait saturée et qu'on ait une demande exponentielle. Pour l'instant, 20 places nous suffisent. C'est de la prévision que nous envisageons. Parce que nous n'allons pas reconstruire 2 espaces supplémentaires ».

M. LESBATS :

« Alors, pourquoi avoir parlé dès maintenant, « au regard de la forte augmentation » et pas de « la prévision de la forte augmentation ». Il y a marqué « au regard de la forte... »

Madame le Maire :

« Parce que pour l'instant, les modes de garde entre les assistantes maternelles, la crèche, la halte-garderie maintiennent à 20. Après, à partir du moment où on aura une plus forte demande pour la halte-garderie, il faudra vraiment revoir tous les budgets parce que ça nécessite l'emploi du personnel. Donc, c'est en prévision que nous ouvrons cette possibilité à deux lits supplémentaires ».

M. LUREAUD :

« Ce n'est pas au nombre de lits les subventions, Madame le Maire ? »

Madame le Maire :

« C'est ce que j'essaye de vous expliquer. En fait, si on ouvre les deux lits supplémentaires maintenant, il nous faut une directrice adjointe supplémentaire, il nous faut du personnel supplémentaire. Pour l'instant, il n'y a pas cette demande effective. Ça changerait complètement le calcul et le budget. Donc, effectivement, quand on ouvrira les deux lits, on aura bien sûr des subventions supplémentaires ».

M. BRUN :

« Une question, Madame le Maire. Alors que les taux d'intérêt, en ce moment, sont bas pourquoi faire cette réhabilitation en auto financement ? »

Madame le Maire :

« Je pense que faire un prêt pour 333 000 euros pour un projet, alors que nous avons, comme vous le dites, de l'autofinancement, sans toucher à l'imposition, je pense que c'est sage. On n'est pas là non plus pour avoir un compte bancaire bien épais. On est là aussi pour rendre les services en maîtrisant la gestion. C'est notre choix de ne pas faire d'emprunt ».

M. LUREAUD :

« Simplement profiter de taux d'intérêt extrêmement bas, tels qu'ils sont actuellement c'était une possibilité. Vous choisissez de ne pas en profiter, c'est un choix ».

Madame le Maire :

« Oui, mais je ne vois pas quel serait l'intérêt d'emprunter alors qu'actuellement nous avons cette somme sur le compte qui ne nous rapporte absolument rien ».

M. LOMBARD :

« Excusez-moi. J'avais vu dans le budget communal un emprunt qui a été fait, dont je ne me rappelle pas le numéro, mais enfin c'est un capital de 61 000 euros qui est à 10,61 %. C'est bien de vous préoccuper de la bonne gestion de la commune, mais là je pense qu'on aurait pu en profiter pour renégocier ce prêt ou alors utiliser la trésorerie pour le rembourser par anticipation parce que les taux d'intérêt à 10,6 % ça grève vraiment le budget ».

Madame le Maire :

« Savez-vous à quoi ont servi ces emprunts ? Je suis d'accord avec vous, on est en train de voir avec les banques pour négocier ces prêts, ça c'est un point. Maintenant, ça aurait été intéressant de voir à quoi ont servi ces emprunts. Si vous voulez, on peut vous l'afficher et vous montrer à quoi ont servi ces emprunts parce que vous allez être surpris. Nous allons passer au vote de cette demande de subvention pour la halte-garderie. On gardera ça pour plus tard.

Qui est d'avis d'approuver la demande de subvention, délibération 50 ?

À l'unanimité.

Je vous remercie ».

Délibération n° 2015 / 51 - Travaux de réhabilitation de la salle de spectacle du Cuvier de Feydeau - Signature d'un avenant

La commune d'Artigues-près-Bordeaux a terminé le réaménagement de la salle de spectacle du Cuvier de Feydeau : mise en conformité et agrandissement de l'espace scénique, mise en conformité du plancher, amélioration des conditions de sécurité des techniciens, mise aux normes de l'accessibilité handicapés, changement de la tribune, augmentation de la jauge des gradins, création d'une zone de transit et d'un atelier pour les résidences.

VU la délibération n°2012/26 en date du 8 mars 2012, relative aux demandes de subvention pour les travaux de restructuration du Cuvier ;

VU la convention n°11010275 en date du 3 décembre 2012, signée avec la Région Aquitaine ;

Afin de toucher le solde de 52 500 € de la subvention octroyée par la Région Aquitaine pour la réhabilitation de la salle de spectacle du Cuvier, Madame le Maire donne lecture d'un avenant qui concerne une prolongation de délai de remise de pièces.

CONSIDÉRANT l'avis de la commission «Sport - Vie associative – Culture – Animations -Relations internationales» en date du 10 juin 2015 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant à la convention n°11010275 avec la Région Aquitaine.

Madame le Maire :
« Des questions ? ».

M. BRUN :
« Juste une petite remarque. En relations internationales, à Artigues, depuis un an, il se passe quoi ? »

M. TEYSSIER :
« C'est une très bonne question, Monsieur BRUN, moi je vais vous répondre par une autre question. Quand je vois cette délibération, je me pose une question. Elle était vraiment mauvaise l'ancienne municipalité, Monsieur BRUN ? »

Madame le Maire :
« Qui est d'avis d'approuver cette délibération, s'il vous plaît ?

À l'unanimité.

Je vous remercie ».

Délibération n° 2015 / 52 - Demande d'aide à Bordeaux Métropole - Manifestation et action culturelle « Classique en fête »

Dans le cadre de l'Été métropolitain, la commune d'Artigues-près-Bordeaux va organiser son premier Opéra en plein air « Classique en fête » le samedi 29 août 2015. Ce dernier sera mis en scène par le Directeur de l'ensemble orchestral de Bordeaux et coordinateur de l'école de musique du Cuvier de Feydeau.

L'objectif de cet évènement est de proposer un moment de découverte original, de partage convivial, accessible à un large public dans un cadre extérieur verdoyant.

Il est proposé que le financement de la manifestation « Classique en fête » soit réparti entre la commune d'Artigues-près-Bordeaux et Bordeaux Métropole de la façon suivante. Je vous donne directement le total des dépenses et des recettes. 50 496 euros. Sachant que sur les recettes 30 000 euros seront pris par Bordeaux Métropole, la commune participant à hauteur de 20 496 euros.

CONSIDÉRANT l'avis de la commission « Finances - Commandes publiques – Personnels » en date du 8 juin 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Madame le Maire à solliciter auprès de Bordeaux Métropole une aide financière de 30 000 euros.

Madame le Maire :
« Des questions ? ».

M. LUREAUD :

« Dans le détail des montants, il y a un poste communication à 5 000 euros, c'est-à-dire 10 % du budget total de l'action. 10 % de communication ? »

M. TEYSSIER :

« Oui, parce que Bordeaux Métropole, dans le cadre de l'Été métropolitain, demande à ce qu'il y ait une communication très forte qui soit faite autour des autres communes, des 27 autres communes de la Métropole ».

Madame le Maire :

« C'est un projet métropolitain. Ce « Classique en fête », ce sera un opéra qui se situera près de la Mairie, dans le parc, et ce sera les Noces de Figaro. Je vous encourage tous, c'est de très grande qualité et je vous encourage toutes et tous à y venir ».

M. LESBATS :

« Soyons précis. Il ne s'agit pas des Noces de Figaro, mais il s'agit des Noces de Figaro revisité par le chef d'orchestre... ».

Propos hors micro.

Madame le Maire :

« C'est l'opéra. Ce sont les Noces de Figaro. Alors, que le chef d'orchestre, qui est quand même à l'ONBA puisse apporter sa touche, c'est normal ».

M. TEYSSIER

« Alors, effectivement, vous n'aurez pas les 4 heures des Noces de Figaro ».

M. LUREAUD :

« Monsieur TEYSSIER, j'ai quand même une petite question. On est en train de voter une délibération pour un budget de 5 000 euros de communication et la communication, je l'ai à la main. Comment c'est possible ? »

M. TEYSSIER :

« Là, je vous trouve d'un humour exceptionnel. J'ai vraiment l'impression qu'on touche le fond par moments, Monsieur LUREAUD ».

M. LUREAUD :

« Répondez à ma question ».

Madame le Maire :

« Ça s'appelle l'anticipation. Nous passons au vote ».

M. TEYSSIER :

« Si vous aviez écouté, Monsieur LUREAUD, au lieu de faire le mariole en permanence, si vous aviez écouté... ».

M. LUREAUD :

« Si vous me traitez de mariole, ça va mal se passer, Monsieur TEYSSIER ».

M. TEYSSIER :

« On s'est bien fait traiter de bête ».

Madame le Maire :

« Je vous demande, s'il vous plaît, de retrouver vos esprits les uns et les autres. Ça ne sert à rien de s'invectiver. On peut quand même passer des conseils municipaux... ».

M. LUREAUD :

« Je demande des excuses publiques de la part de Monsieur TEYSSIER ».

M. TEYSSIER :

« Je vous les donnerai quand j'aurai celles de Monsieur LESBATS ».

Madame le Maire :

« Ça suffit. Nous passons au vote ».

M. TEYSSIER :

« Je ne m'excuserai pas tant que Monsieur LESBATS ne se sera pas excusé d'avoir traité la majorité de bête. Je vous ai répondu précédemment. Au lieu de jouer et de faire des effets de manche, vous auriez écouté ma première réponse, vous auriez déjà la réponse ».

Madame le Maire :

« Je vous demande d'arrêter, s'il vous plaît, de retrouver vos esprits. Nous passons au vote de cette délibération ».

M. LUREAUD :

« Non Madame ! J'exige des excuses. Madame, je vous demande les excuses de Monsieur TEYSSIER et je vous le dis debout Monsieur TEYSSIER, les yeux dans les yeux, excusez-vous ».

M. TEYSSIER :

« Monsieur LESBATS a insulté toute la majorité et je ne me suis pas levé pour autant. Monsieur LESBATS, le chef de votre minorité, a insulté l'ensemble de la majorité ».

M. LUREAUD :

« Insulté ? »

M. TEYSSIER :

« Oui, tout à l'heure ».

M. LUREAUD :

« Quand on vous pose des questions, vous ne répondez pas ».

Madame le Maire :

« Je vous propose une suspension de séance de 2 minutes, que chacun retrouve ses esprits ».

Suspension de séance

Madame le Maire :

« Bien. On dit que la musique adoucit les mœurs, mais pas à Artigues. Nous reprenons le Conseil Municipal. Qui est d'avis d'approuver cette délibération sur le « Classique en fête ? »

M. LESBATS :

« Madame, on ne recommence pas comme ça ».

Madame le Maire :

« Monsieur LESBATS, en tant que leader de la minorité, je vous propose que, dans les jours qui suivent, on puisse se voir pour quand même parler du mode de fonctionnement autant de la minorité que de la majorité du Conseil Municipal parce que, pour moi, c'est vraiment un spectacle navrant. On ne peut pas ne pas être d'accord sur le travail que fait la majorité actuelle. On peut se dire les choses et je le dis, ça fait un an que je demande le respect entre nous. Je demande qu'on puisse ne pas se couper la parole. Je pense qu'il est temps que l'on pose des bases concernant notre fonctionnement et le fonctionnement du Conseil Municipal parce que moi j'ai honte, j'ai très honte ».

M. LUREAUD :

« Madame le Maire, il y a un exemple clé. Je suis désolé, mais quand on vous pose des questions, vous répondez « C'est une insulte ». Donc, si chaque question est une insulte, on ne va pas y arriver. Et quant aux exemples de fonctionnement, je suis désolé, mais là il y a 8 personnes qui montrent votre qualité sur la façon de gérer une équipe. Alors, s'il vous plaît, n'essayez pas de nous donner des leçons. Surtout pas !».

Madame le Maire :

« Allez, qui est d'avis d'approuver cette délibération ? ».

M. LESBATS :

« Monsieur TEYSSIER, j'imagine, ne revient pas sur sa décision de ne pas s'excuser auprès de Monsieur Thierry LUREAUD, traité de « mariole ». Cette insulte est censée répondre à celle que j'aurais émise. Je ne crois pas que la bêtise de l'acte que vous avez fait tout à l'heure, qui était de nous interrompre immédiatement sans pouvoir poser de question, cet acte soit intelligent, si vous voulez. Donc, la bêtise ici n'était pas du tout une insulte qui s'adressait à la personne, mais plutôt à votre comportement, à la gestion de cette assemblée. Donc, je ne vois pas pourquoi je m'excuserai d'avoir dit ça ».

Madame le Maire :

« Je trouve que c'est très cours d'école ».

M. LESBATS :

« Je termine, Madame. Troisièmement. Cette insulte qui en est véritablement une, succède à la mise en cause injuste de Vincent BRUN, lors du dernier Conseil municipal, pour laquelle vous avez présenté des excuses hors micro et que vous n'avez pas voulu répéter publiquement.

Ensuite, les conseils différés à trois mois font qu'on a une masse considérable de délibérations à traiter en un conseil. On a une masse considérable de documents aussi à traiter, nous, quand nous préparons, parce que nous le faisons, nous préparons les conseils. C'est assez compliqué. On vient après nous reprocher qu'on n'ait pas le temps ou pas pu prévoir des questions en commissions, ce n'est pas possible. Avec les délais de convocation, c'est impossible.

Ensuite, nous votons des délibérations avec des documents qui sont déjà publiés et distribués. Écoutez, si ce n'est pas se moquer de la représentation. Quand même, ça ne s'est jamais vu ».

Madame le Maire :

« Ça s'appelle de la prévision ».

Mme WINTER :

« C'est un manque de démocratie total, un irrespect ».

M. LESBATS :

« Tout ceci étant dit et puis voyant que vous insistez en plus toujours le même sens, nous allons quitter la séance dès maintenant ».

Madame le Maire :

« Bien. Qui est d'avis d'approuver cette délibération, s'il vous plaît ? »

Mme GONZALEZ-CAZADE :

« J'avais une question. Elle est toujours valable. Il a été voté, au dernier Conseil de Bordeaux Métropole, 7 000 euros de subvention pour Artigues pour cette « Classique en fête ». Et vous en mettez 30 000 ».

Madame le Maire :

« Oui, parce qu'il y a l'Été métropolitain en plus ».

Mme GONZALEZ-CAZADE :

« Au titre de l'Été métropolitain, il y a eu... ».

Madame le Maire :

« Il y a les contrats de co-développement ».

Mme GONZALEZ-CAZADE :

« Alors, dans les contrats de CODEV, c'est encore en arbitrage que je sache ».

Madame le Maire :

« Excusez-moi, mais quand même c'est moi qui participe aux négociations du contrat de CODEV. Allez, qui est d'avis d'approuver, s'il vous plaît ?

Partez, vous avez raison. Ça c'est courageux.

Délibération 53. »

Nous n'avons plus le Quorum. Donc, le Conseil municipal est arrêté. On le reconvoque samedi prochain ?

Effectivement, comme nous avons deux absents, qui me représentent sur une manifestation sur la commune, il n'y a plus le quorum. Donc, le Conseil municipal est arrêté et reprendra assez rapidement.

Pour le public présent, je suis franchement désolée et je vous présente mes excuses pour cette mauvaise tenue du Conseil d'aujourd'hui. Faire des éclats en permanence, ça ne fait pas avancer les dossiers.

Je clôture la séance. Le conseil municipal est terminé ».